



Keeps you going

Environnement

L'engagement de TVH en faveur de la planète

La durabilité est profondément ancrée dans le modèle économique de TVH. TVH se concentre sur des changements à long terme et à fort impact, bénéfiques pour ses collaborateurs, ses partenaires et la planète. Voici quelques-unes de ses principales initiatives:

RECONDITIONNEMENT

TVH a été reconnue comme un excellent exemple en matière de reconditionnement par le European Remanufacturing Council. Elle exploite l'un des plus grands centres de reconditionnement au monde, où plus de 250 experts techniques remettent chaque année plus de 100.000 pièces à neuf, prolongeant ainsi considérablement la durée de vie des équipements.

RÉDUCTION DE SON EMPREINTE CARBONE

TVH entend réduire de 57% ses émissions combinées de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2) d'ici 2030, par rapport au niveau de référence de 2023. En 2025, elle a atteint une réduction de 7% (méthode basée sur le marché).

TVH ELECTRIC SYSTEM DESIGN

TVH lance un nouveau service spécialisé qui permet à ses clients de développer des applications alimentées par batterie et d'électrifier leurs équipements existants, remplaçant ainsi les machines à combustibles fossiles par des alternatives durables.

RECONNAISSANCE ET NORMES

TVH est fière d'être reconnue comme un «UNITAR SDG Champion». Elle a également renouvelé sa notation de durabilité «Committed EcoVadis», témoignant de son engagement à respecter les normes environnementales et sociales mondiales.



Social

Les collaborateurs de TVH : ensemble vers le succès

Les plus de 5.000 employés de TVH sont au cœur de l'organisation. Avec un score d'engagement des employés de 77%, TVH est fière de créer un environnement sûr et ouvert, où chacun peut travailler avec enthousiasme, viser l'excellence, faire preuve d'initiative et de courage. Voici quelques-unes de ses initiatives:

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Afin de renforcer son programme de sécurité, TVH a déployé en 2024 a campagne mondiale Safety Bee, qui met l'accent sur la responsabilisation de chacun en matière de sécurité.

BIEN-ÊTRE

Avec son programme Nudge, TVH entend soutenir des modes de vie sains, actifs et équilibrés pour tous.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

TVH favorise un environnement inclusif et valorise chaque individu. La diversité, l'équité et l'inclusion font partie intégrante des processus clés et garantissent l'égalité des chances.

APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

La TVH University offre à tous les collaborateurs de TVH des opportunités de formation continue. Son catalogue interne comprend actuellement plus de 1.700 formations.



Gouvernance

TVH valorise
l'intégrité, la conduite
responsable, le travail
d'équipe, l'excellence
et l'engagement

PROMOUVOIR UNE CULTURE DE CONDUITE ÉTHIQUE AUPRÈS DES EMPLOYÉS

- **Mise en œuvre de pratiques responsables grâce au Code de conduite** et à la politique «Raise your Voice», qui encadre le signalement de comportements inappropriés sur le lieu de travail
- **Formation sur le Code de conduite** dispensée à la majorité du personnel administratif en 2025

PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES CHEZ TVH

- **Garantir l'intégrité des opérations grâce à des politiques claires** en matière de conflits d'intérêts, de conformité au commerce international, ainsi que de lutte contre la corruption et les pots-de-vin
- **Collaborer avec des partenaires** afin de partager le même respect pour l'environnement et les personnes dans sa chaîne de valeur

Objectifs et KPIs

AXE STRATÉGIQUE	KPI	SITUATION FY2025	OBJECTIF
ENVIRONNEMENT	Production d'énergie renouvelable	> 26.000 panneaux solaires générant une puissance de crête de plus de 8,1 mégawatts	11 mégawatts d'ici 2030
	Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2)	-7% (méthode basée sur le marché) par rapport à l'année de référence 2023	-57% d'ici 2030
SOCIAL	Nombre moyen d'heures de formation par employé	33,7 heures par employé en Belgique 22,9 heures par employé au Global	35 heures par employé en Belgique 25 heures par employé au Global
	Score d'engagement des employés	77%	75%
	Taux de participation à l'enquête sur l'engagement des employés	88%	85%
GOVERNANCE	Pots-de-vin et corruption	0 incident confirmé	0 incident confirmé

TVH Parts Holding

1. Informations générales

1.1. Base de préparation

La déclaration de durabilité est établie sur une base consolidée. Le périmètre de reporting est aligné sur celui des états financiers consolidés. Pour améliorer la lisibilité, ce rapport de durabilité désigne TVH Global sous l'appellation simplifiée « TVH ».

Mise en conformité avec la CSRD

En 2028, TVH publiera son premier rapport conforme à la CSRD, couvrant l'exercice (FY) 2027. Ce rapport constitue dès lors une étape préparatoire en vue d'une conformité complète en 2027.

Disclaimer : Le rapport de durabilité 2025 de TVH est une déclaration volontaire et n'a pas fait l'objet d'une vérification externe (à l'exception des émissions brutes de GES). À ce titre, les informations de durabilité présentées dans ce rapport reflètent la compréhension et l'évaluation actuelles de l'entreprise concernant sa performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Bien que TVH s'efforce de garantir l'exactitude et l'exhaustivité des informations présentées, il n'est pas garanti que ces informations sont exemptes d'erreurs ou d'omissions. TVH décline toute responsabilité quant aux éventuelles inexactitudes ou décisions prises sur la base des informations fournies dans ce rapport.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation de TVH Global NV comprend TVH Global NV et six filiales qui sont entièrement consolidées (conformément aux comptes annuels consolidés publiés, établis selon les normes BE GAAP). TVH, une entreprise internationale comptant 95 succursales à travers le monde, aligne sa déclaration de durabilité sur ce périmètre étendu. Lorsque des données quantitatives d'une succursale ou d'un pays spécifique ne sont pas disponibles, cela est clairement mentionné dans la section correspondante.

Vision

TVH envisage un avenir où ses pratiques commerciales concilient viabilité économique, durabilité environnementale et responsabilité sociale. L'objectif est de veiller à ce que ses processus, produits et activités de fabrication répondent aux besoins actuels tout en contribuant positivement au bien-être des générations futures.

Couverture de la chaîne de valeur et activités

La déclaration couvre les achats en amont et la production des fournisseurs, ainsi qu'une part limitée des activités internes de fabrication et de reconditionnement. La logistique entrante est assurée par des transitaires tiers et comprend l'acheminement vers les entrepôts.

La couverture en aval comprend le transport sortant assuré par des transitaires tiers, la manutention interne, le stockage et les activités de vente. Les canaux de distribution comprennent les revendeurs, les activités de vente et les services. Les processus en fin de vie incluent la réparation, le reconditionnement ainsi que des programmes de rachat pour certaines pièces.

Couverture quantitative et déploiement

Indicateurs environnementaux : En 2025, TVH a amélioré la précision du reporting de ses émissions de GES en adoptant un outil de comptabilité carbone certifié qui repose sur des données de consommation vérifiées provenant des factures et des processus d'approbation internes. Ce passage de méthodes fondées sur des estimations à l'utilisation de données primaires a permis d'améliorer la qualité des données, même s'il reste des enjeux au niveau de leur collecte. TVH privilégie l'utilisation de données primaires pour les sites importants, tandis que les sites de plus petite taille et de moindre importance continuent de recourir à des méthodologies basées sur les dépenses. L'entreprise utilisera ces calculs améliorés pour définir, en 2026, des objectifs de réduction pour les principales catégories d'émissions en amont et en aval.

Les indicateurs liés aux déchets ne couvrent que les entités de TVH Parts en Belgique ; la collecte de données pour les autres entités sera déployée en 2026.

1.2. Gouvernance

1.2.1. LE RÔLE DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil d'Administration et diversité

17 % des administrateurs sont indépendants. La proportion moyenne de femmes au sein du Conseil d'Administration est de 33%. Les employés et autres travailleurs ne sont pas représentés au sein des organes d'administration, de direction ou de surveillance. Au cours de la période sous revue, le Groupe a connu une transition au niveau de sa direction générale à la suite du départ de son CEO. Afin d'assurer la continuité stratégique et la stabilité organisationnelle, Patrick Lecluyse, qui occupait auparavant le poste de Président indépendant du Conseil d'Administration, a pris des fonctions exécutives en tant que Président Exécutif.

Bien que cette transition – qui conduit Patrick Lecluyse à cumuler les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Exécutif – modifie son statut d'administrateur indépendant en administrateur exécutif pour la durée de ce mandat, le Conseil d'Administration considère qu'il s'agit d'une démarche proactive visant à préserver les intérêts des parties prenantes pendant la recherche d'un successeur permanent.

Structure de gouvernance et supervision

Le Conseil d'Administration définit les orientations à moyen et long terme et supervise les risques et opportunités ESG à un niveau stratégique, en adéquation avec la stratégie d'entreprise et les progrès réalisés concernant les principaux objectifs, engagements et obligations en matière d'ESG. Le Global Management Team (GMT) est l'organe décisionnel final en matière de stratégies, de finalités et d'objectifs de durabilité, et intègre la durabilité dans les décisions d'allocation des dépenses opérationnelles et d'investissement. Un Comité de pilotage Durabilité transversal se réunit tous les deux mois afin de faire avancer la stratégie de durabilité, de faire remonter les points à discuter vers le GMT si nécessaire et de valider le reporting ESG destiné au Conseil d'Administration.

Depuis janvier 2025, le Comité mondial des achats durables (GSPC) a été intégré au Comité de gestion des relations avec les fournisseurs (SRM). Cette consolidation permet d'intégrer pleinement les critères de durabilité dans les mécanismes de gouvernance transversaux, plutôt que de les traiter de manière isolée.

Renforcement des capacités et matérialité

L'entreprise déploie des groupes de travail pluridisciplinaires spécialisés, des logiciels dédiés à la comptabilité carbone et le reporting ESG, ainsi que des programmes de formation du personnel afin de se conformer à l'évolution des normes réglementaires et de reporting.

La Charte environnementale est mise en œuvre dans toutes les entités consolidées et révisée au moins tous les cinq ans, ce qui permet de garantir un alignement continu des compétences avec les attentes en constante évolution.

L'analyse de double matérialité (DMA) réalisée en 2023 a été approuvée par le Conseil d'Administration, tandis que le cadre de gouvernance et le plan en vue d'un nouvel exercice DMA, qui doit avoir lieu en 2026, ont été approuvés par le Comité de pilotage Durabilité en 2025.

Définition des objectifs et suivi

Le Conseil d'Administration assure le suivi des indicateurs et des objectifs, et confie la responsabilité de leur réalisation à la direction. Le Global Management Team définit les objectifs et priorités et décide de l'allocation des dépenses opérationnelles et d'investissement. Le Directeur de la durabilité définit les programmes, suit les progrès réalisés par rapport aux objectifs stratégiques, propose des ajustements en fonction des résultats et des attentes des parties prenantes, et rend compte des objectifs conformément à la directive CSRD.

Gestion des risques et intégration dans la prise de décision

La gestion des risques est pleinement intégrée à la planification stratégique et aux opérations quotidiennes. Les risques ESG identifiés dans la DMA 2023 sont intégrés à la taxonomie globale des risques de TVH, et les risques et opportunités climatiques sont pris en compte dans la prise de décision stratégique et dans les opérations.

Identification et responsabilités des organes chargés de la gestion des impacts, risques et opportunités matériels

Identification	Responsabilités	IRO abordés
Conseil d'Administration (BoD)	Définit les attentes en matière de gouvernance, établit l'appétit pour le risque de l'organisation et approuve les principaux cadres, notamment la Charte et le Programme de gestion des risques. Il veille à ce que la fonction de gestion des risques dispose de l'autorité et des ressources nécessaires, reçoit des rapports à l'issue de chaque réunion du Comité d'Audit et est responsable de la nomination et de l'évaluation du Chief Risk Officer.	Assure la supervision des principaux risques organisationnels ainsi que des risques et opportunités ESG à un niveau stratégique. Les domaines de risque comprennent les risques stratégiques, opérationnels, de continuité des activités et de tiers. Les priorités environnementales comprennent le changement climatique (atténuation et adaptation) ainsi que d'autres enjeux tels que la pollution, l'eau, l'utilisation des ressources et l'économie circulaire.
Comité d'Audit (AC)	Définit la fonction de gestion des risques comme une fonction globale indépendante, reçoit au moins une fois par an des rapports de synthèse de la part de la gestion des risques et maintient une ligne de reporting directe garantissant à cette fonction l'autorité nécessaire et un accès sans restriction au Conseil d'Administration. Supervise les audits internes et externes.	Assure la supervision des principaux risques organisationnels via la fonction de gestion des risques, couvrant les risques stratégiques, opérationnels, de continuité des activités et de tiers.
Global Management Team (GMT)	Organe décisionnel final en matière de stratégies, de finalités et d'objectifs de durabilité. Intègre la durabilité dans l'allocation des dépenses opérationnelles et d'investissement. Examine et approuve les décisions en matière de gestion des risques dont l'impact potentiel dépasse €1 million.	Approuve directement les décisions liées aux risques matériels (> €1m). Assure la mise en œuvre et l'allocation des ressources de la stratégie de durabilité, y compris les priorités en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Identification	Responsabilités	IRO abordés
Comité de pilotage Risque (SteerCo Risk)	Organe consultatif auprès de la fonction de gestion des risques. Composé du CEO, du CFO, du CISO et du Chief Risk Officer. Se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner les sujets prioritaires en matière de gestion des risques et l'avancement des points d'action. Analyse les rapports sur l'état d'avancement du programme, les tendances émergentes, les conclusions, les KPI et les incidents.	Couvre les questions prioritaires en matière de gestion des risques, à savoir les risques stratégiques, opérationnels, de continuité des activités et de tiers.
Chief Risk Officer (CRO) - VP Assurance :	Dirige la fonction de gestion des risques. Responsable des décisions quotidiennes concernant le périmètre des activités de gestion des risques et le reporting. Fait remonter les investissements importants dépassant ses pouvoirs de signature vers le CFO, et les questions ayant une portée significative et globale (>€1m) vers le GMT. Conserve la capacité de rendre compte directement au CEO et/ou au président du Comité d'Audit afin de garantir son indépendance.	Assure la gestion des risques stratégiques, opérationnels, de continuité des activités et de tiers. Procède à l'escalade des risques matériels à portée globale.
Fonction de gestion des risques (deuxième ligne) :	Agit de manière indépendante, rend compte directement au Comité d'Audit et dispose d'un accès complet à l'information. Définit et maintient la stratégie de gestion des risques de l'organisation, conseille le Conseil d'Administration et la direction générale, et assure la supervision, l'accompagnement, la formation et la mise en place d'un reporting standardisé. Dispose de l'autorité nécessaire pour piloter les activités liées aux risques, approuver ou refuser certaines décisions afin de garantir leur alignement avec l'appétit pour le risque, et investiguer les expositions significatives afin d'imposer des mesures de mitigation appropriées.	Gestion des risques stratégiques. Gestion des risques opérationnels/de processus. Gestion de la continuité des activités. Gestion des risques de tiers.
Audit interne (troisième ligne)	Fournit au Conseil d'Administration et à la direction une assurance indépendante et objective concernant la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes.	Assure une évaluation indépendante de l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles dans tous les domaines de risques matériels de l'organisation.
Comité de pilotage Durabilité	Organe consultatif transversal qui se réunit tous les trimestres. Examine les domaines de risques prioritaires et l'avancement des plans d'action. Fait remonter vers le GMT si nécessaire. Valide le reporting ESG présenté au Conseil d'Administration. Est composé du CFO, du COO et du CSSO, ainsi que, sur une base ad hoc, du CEO, du CPO et du CPPO, sous la présidence du Directeur de la durabilité et du spécialiste du reporting de durabilité.	Assure l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, en mettant l'accent sur le changement climatique et les priorités environnementales au sens large.
Directeur de la durabilité	Rend compte au Chief Strategy & Sustainability Officer. Définit les plans et les programmes et pilote la mise en œuvre des actions liées au changement climatique (décarbonation et adaptation). Suit les progrès réalisés par rapport au plan stratégique. Rapporte sur des thématiques environnementales conformément à la directive CSRD. Coordonne les initiatives de durabilité à travers les différents segments d'activité et les fonctions.	Atténuation et adaptation au changement climatique (risques physiques et de transition). Enjeux environnementaux au sens large, comme les émissions de GES, l'utilisation des ressources et l'économie circulaire.
Gestion des relations avec les fournisseurs (SRM)	Groupe transversal chargé de piloter le développement et la mise en œuvre de la durabilité au sein de la chaîne de valeur. Comprend le Responsable des achats durables, le Directeur de la durabilité ainsi que des experts en assurance, en achats et en transactions commerciales.	Traite des impacts et opportunités en matière de durabilité dans la chaîne de valeur (aspects ESG liés aux fournisseurs et aux achats).
Groupes de consultation ad hoc sur la durabilité	Représentants au niveau des départements et des régions, chargés d'identifier les opportunités et les défis en matière de durabilité et de soutenir leur mise en œuvre. Agissent en tant que premiers points de contact locaux pour les employés sur les questions de durabilité.	Identification et mise en œuvre des opportunités en matière de durabilité et atténuation des impacts locaux de la durabilité sur l'ensemble des opérations.

1.2.2. SYSTÈMES D'INCITATION

Les programmes d'incitation destinés aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance sont définis à long terme et à court terme et intègrent des KPI sociaux. TVH intègre des KPI non financiers dans ses plans d'intéressement à long terme afin de favoriser une performance orientée sur les parties prenantes. La politique de rémunération fait l'objet de révisions régulières afin de garantir son alignement avec les objectifs stratégiques.

Par ailleurs, un objectif de réduction des émissions de Scope 1 et 2 est associé à une incitation financière pour les employés dans le cadre de la convention collective de travail belge (CCT90 sur le bonus salarial). Le pilier environnemental ne donne lieu à un paiement que si les émissions mondiales de GES de Scope 1 et 2 diminuent d'une année à l'autre et le système CCT90 ne s'applique pas aux membres des organes d'administration, de direction ou de supervision. En dehors de la Belgique, le système de bonus collectif de type CCT90, ayant un lien avec la durabilité, s'applique en Allemagne, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en Afrique du Sud et en Espagne. En Italie, un dispositif similaire à la CCT90 est appliqué, avec des KPI spécifiques au pays

1.2.3. DÉCLARATION SUR LA DILIGENCE RAISONNABLE

Éléments clés de la diligence raisonnable	Paragraphes de la déclaration de durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Gouvernance : supervision et rôles visant à intégrer les critères ESG et la diligence raisonnable dans le modèle économique et la stratégie de l'entreprise.
Interagir avec les parties prenantes concernées à chaque étape clé de la diligence raisonnable	Parties prenantes : canaux d'engagement et groupes de parties prenantes.
Identifier et évaluer les impacts négatifs	Impacts, risques et opportunités (IRO) : par ex. les risques liés aux emballages/déchets et les conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur, avec des références à la cartographie des risques, aux systèmes de diligence raisonnable et aux achats responsables.
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	2. Informations environnementales 3. Informations sociales 4. Gouvernance
Surveiller l'efficacité de ces efforts et communiquer	2. Informations environnementales 3. Informations sociales 4. Gouvernance

1.2.4. GESTION DES RISQUES DE L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Organe	Rôle / Responsabilité
Conseil d'Administration	Supervise les risques et les opportunités ESG. Aligne les critères ESG sur la stratégie d'entreprise
Comité d'Audit	Supervise le reporting financier et ESG. Couvre les audits externes, les contrôles internes et la gestion des risques. Reçoit des mises à jour régulières concernant la déclaration de durabilité volontaire.
Global Management Team (GMT)	Organe décisionnel final en matière de stratégies, de finalités et d'objectifs de durabilité. Intègre la durabilité dans les décisions d'allocation des dépenses opérationnelles et d'investissement
Comité de pilotage Durabilité	Valide le reporting ESG présenté au Conseil d'Administration
Spécialiste du reporting de durabilité	Responsable du reporting conformément à la directive CSRD

Le spécialiste du reporting de durabilité tient une réunion mensuelle avec le VP Assurance et le CFO afin d'aborder les exigences réglementaires en matière de reporting et la gouvernance des données ESG.

TVH a défini un système de contrôle interne structuré pour les rapports de durabilité, reposant sur une gouvernance claire et un modèle de trois lignes de défense, dans lequel la gouvernance et la responsabilité s'exercent depuis le niveau exécutif et les responsables de domaines jusqu'aux responsables des KPI et des données, en passant par des points de contrôle prédéfinis, permettant la validation du Global Management Team en vue du reporting externe.

- Première ligne : Les responsables des KPI et des données sont chargés de la collecte des données, du suivi et de la mise en œuvre des actions correctives.

- Deuxième ligne : Les fonctions Assurance, Gestion des risques et Reporting ESG définissent les formats de reporting, les processus et les contrôles et apportent un support à la première ligne.
- Troisième ligne : L'Audit Interne fournit une assurance indépendante quant à l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes.
- Quatrième ligne : Les KPI relatifs à la comptabilité carbone ont fait l'objet d'une vérification externe par des auditeurs désignés par D'Ieteren Group. Les autres données figurant dans la déclaration de durabilité volontaire de 2025 n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe.

Une trajectoire de maturité des contrôles est mise en œuvre, reposant sur un socle de contrôles internes minimaux appliqués à l'ensemble des KPI matériels, ainsi que sur des contrôles renforcés pour les indicateurs prioritaires, consolidés dans une matrice des risques et des contrôles. Les contrôles de base comprennent : la séparation des tâches, le principe du double contrôle, les vérifications d'exhaustivité et d'exactitude avec des réconciliations par rapport aux systèmes sources, le calibrage des équipements de mesure le cas échéant, la confirmation indépendante des hypothèses et des estimations, ainsi qu'une traçabilité claire des saisies manuelles de données (identification de l'auteur et datation).

- Des fiches de KPI standardisées documentent les processus, les flux de données et les contrôles, en s'appuyant sur un historique des versions afin de garder une trace des changements.

1.3. Stratégie

1.3.1. STRATÉGIE, MODÈLE ÉCONOMIQUE ET CRÉATION DE VALEUR

Modèle économique et envergure

TVH opère comme un distributeur mondial proposant une offre complète de pièces détachées et d'accessoires pour les équipements hors route et industriels dans les secteurs de la manutention, de la construction, de l'industrie et de l'agriculture. Ce modèle est soutenu par un canal e-commerce étendu et un réseau logistique mondial. TVH complète son activité de distribution par le reconditionnement¹¹, ainsi que la réparation de pièces et la fabrication de composants spécifiques, y compris électroniques, et propose des services à valeur ajoutée tels que la télématique et la formation technique via la TVH University, ainsi que la préparation de kits et d'offres groupées.

- > 82 000 clients dans 184 pays
- > 7 550 fournisseurs
- 49.500.000 références connues et > 1.120.000 articles différents en stock
- 21.000 commandes et >65.000 lignes de commande par jour
- >88% de pénétration e-commerce et > 94% d'expéditions effectuées le jour même

TVH se positionne entre une base étendue de fournisseurs et une clientèle professionnelle diversifiée à l'échelle mondiale, en combinant un rôle d'intermédiaire de distribution avec des activités ciblées de fabrication, un reconditionnement à grande échelle et des services à valeur ajoutée. Le transport repose sur des transitaires tiers, tandis qu'un réseau croissant d'entrepôts situés à proximité des clients permet de renforcer la qualité du service et la résilience.

Approvisionnement en amont et logistique entrante

Les intrants liés à la gamme de pièces incluent des métaux et des composants électroniques, notamment l'acier/le fer, l'aluminium, le caoutchouc, le bois/papier pour les

emballages, ainsi que des matériels électroniques tels que le cuivre et le lithium. TVH s'approvisionne en pièces semi-finies et finies auprès de fournisseurs et de fabricants, et achète également des pièces et des machines d'occasion en vue de leur démontage et de leur reconditionnement. La logistique entrante est regroupée via des expéditions de conteneurs complets vers des entrepôts proches des clients, opérées par des transitaires tiers.

Opérations propres

TVH se charge de la fabrication de certaines pièces, de la réparation et du reconditionnement en interne, ainsi que des opérations d'emballage/réemballage, d'étiquetage, de stockage/entreposage et de vente avec transport sortant. Dans le cadre de sa stratégie de redéploiement du réseau, TVH étend son maillage d'entrepôts afin de se rapprocher des clients, en intégrant des solutions logistiques plus durables et en optimisant son réseau de distribution mondial pour garantir des délais de livraison plus courts tout en réduisant l'intensité carbone de chaque expédition.

Activités en aval

TVH distribue ses produits via des revendeurs, des sociétés commerciales et de service, des détaillants et des utilisateurs finaux. Les clients englobent notamment des distributeurs OEM, des distributeurs indépendants, des ateliers de réparation, des sociétés de services, des sociétés de location, des fabricants d'équipements d'origine et des propriétaires-exploitants. Les produits sont utilisés dans de nombreux secteurs et types d'équipements, avec des boucles de reconditionnement permettant de réintroduire les pièces en usage après leur cycle de vie initial. Dans certains cas, TVH intervient tout au long du cycle de vie du produit : l'entreprise vend la pièce neuve, puis la récupère en vue de sa remise à neuf, afin d'en prolonger l'utilisation.

Produits et offres circulaires

En tant que leader mondial indépendant dans la distribution de pièces détachées, TVH contribue à prolonger la durée de vie des machines, à les maintenir opérationnelles et à éviter qu'elles ne soient inutilement mises au rebut ou remplacées. TVH s'inscrit dans une démarche de circularité en proposant des pièces neuves et reconditionnées.

Vente en gros de pièces de rechange pour engins hors route : TVH fournit des pièces et des services permettant de maintenir les équipements hors route à leur niveau de performance optimal. L'entreprise dispose d'une expertise sectorielle dans les domaines de la manutention, de l'industrie, de l'agriculture et des engins de terrassement légers. Elle assure l'excellence numérique en proposant une boutique en ligne spécialisée permettant l'identification des pièces, l'établissement de devis et la passation de commandes.

Pièces reconditionnées (REMAN) : Son processus de reconditionnement permet de remettre des pièces usagées à un état équivalent au neuf grâce à des opérations de démontage, de nettoyage, de remplacement de composants et de tests. Ce processus prolonge la durée de vie des pièces tout en réduisant la demande en production neuve et en matières premières. TVH a mis en place des programmes de reprise spécifiques, qui incitent les clients à retourner les composants usagés, garantissant ainsi un approvisionnement régulier en pièces retournées pour le reconditionnement. En exploitant un système de reconditionnement en boucle fermée, TVH renforce la résilience de sa chaîne d'approvisionnement, garantit la disponibilité locale de composants critiques et offre à ses clients une alternative fiable, de haute qualité et économiquement avantageuse aux pièces neuves. Cette approche permet de réduire l'empreinte environnementale en privilégiant la

remise à neuf plutôt que le remplacement, ce qui a pour effet de limiter les déchets et de préserver les ressources.

Indicateurs de reconditionnement	Valeur
Pièces reconditionnées chaque année	>100.000 pièces
Pièces reconditionnées en stock	>70.000 pièces
Composants usagés (pièces retournées) en stock	>175.000 unités
Sites de reconditionnement	6 sites
Personnel technique dédié au reconditionnement	>250 employés
Quantité de matériaux recyclés chaque année	~1.500 tonnes
Garantie sur les pièces reconditionnées	1 an de garantie
Économies potentielles par rapport à des pièces neuves	Jusqu'à 50%

Service Electric System Design (conception de systèmes électriques) : TVH agit en tant que partenaire de décarbonation pour ses clients, en les aidant à électrifier leurs équipements existants et à éliminer les émissions de carbone. Ce service fait office d'intégrateur de systèmes stratégique pour le secteur des équipements hors route, permettant aux clients de développer de nouvelles applications alimentées par batterie et d'électrifier leurs équipements existants. TVH travaille en étroite collaboration avec ses clients afin de concevoir des solutions sur mesure pour VE qui sont adaptées à leurs besoins spécifiques. En combinant les données en temps réel provenant de la télématique GemOne avec des kits entièrement intégrés — comprenant des moteurs assemblés et des faisceaux de câbles sur mesure sous une référence unique —, TVH facilite le passage du prototype à la production en série. Ce service à forte valeur ajoutée connaît une expansion rapide afin de répondre à la demande mondiale en équipements zéro émission et de soutenir une transition vers une économie bas carbone.

GemOne, la division spécialisée en télématique de TVH, fournit des solutions IoT intelligentes afin de surveiller l'état des batteries, la consommation de carburant et l'utilisation des machines. Ces solutions permettent aux clients de passer d'une maintenance réactive à une maintenance prédictive, ce qui réduit considérablement le gaspillage de ressources et évite la mise au rebut prématurée des équipements. Elle propose un outil favorisant l'efficacité opérationnelle, en optimisant l'utilisation des flottes et en réduisant la consommation inutile de carburant, tout en permettant une collecte précise de données pour le reporting des émissions de Scope 3.

TVH University (services de formation) : Elle propose des programmes de formation complets visant à renforcer les compétences des clients et des employés à l'échelle mondiale. Elle offre une expertise technique à travers des formations en électronique et en hydraulique, ainsi que des formations en gestion de la durée de vie des actifs, afin de permettre aux techniciens de privilégier la réparation plutôt que le remplacement et de prolonger ainsi la durée de vie des machines. Elle contribue également à la durabilité sociale en soutenant le développement des compétences des clients et des employés, en investissant dans les compétences techniques et fonctionnelles, ainsi que dans le développement personnel et le bien-être.

Principaux marchés et groupes de clients

Les principaux marchés de TVH comprennent les pièces de rechange et les services destinés aux équipements de manutention, aux engins de chantier, aux machines agricoles et aux équipements industriels.



Ces marchés sont marqués par des évolutions structurelles, notamment vers l'électrification et vers des transformations des types d'équipements utilisés. TVH s'adapte et évolue de manière proactive afin d'accompagner ces changements. Par ailleurs, TVH fournit des consommables et équipements destinés aux opérations d'atelier et d'entrepôt pour la maintenance et la logistique des machines hors route. Ces marchés contribuent tous aux objectifs de circularité de TVH, en soutenant l'offre de pièces et de consommables destinés à améliorer la maintenance et à prolonger la durée de vie des machines grâce à la réparation plutôt qu'au remplacement.

Les principaux groupes de clients de TVH sont les suivants :

Groupe de clients	Description	Pertinence
Revendeurs et distributeurs (partenaires de distribution)	Canal en aval qui achète des pièces TVH pour les revendre à des clients locaux.	Ils élargissent l'accès aux pièces reconditionnées et aux pièces de rechange, favorisant ainsi l'adoption du principe « réparer plutôt que remplacer » et des principes de l'économie circulaire.
Prestataires de vente et de services/réparation	Les sociétés de services qui achètent des pièces pour réparer les équipements de leurs clients.	Acteurs clés pour la réalisation des objectifs de durabilité de TVH, grâce à l'utilisation de pièces neuves et reconditionnées qui permettent de prolonger la durée de vie des machines et d'éviter leur mise au rebut prématurée.
Détaillants (clients)	Clients orientés vers la vente au détail qui achètent des pièces destinées à être revendues aux utilisateurs finaux.	Ils constituent un canal de distribution de pièces de haute qualité à des prix compétitifs, encourageant les réparations durables et soutenant les objectifs de circularité de TVH.
Utilisateurs finaux d'équipements hors route	Exploitants et propriétaires d'équipements de manutention, de construction, agricoles et industriels dans plus de 170 pays.	En privilégiant la réparation à l'aide de pièces neuves ou reconditionnées, les utilisateurs finaux contribuent directement à la réduction des déchets et à l'allongement de la durée de vie des équipements, en cohérence avec la stratégie de TVH visant à promouvoir une économie circulaire.
Fabricants d'équipements d'origine (OEM)	TVH soutient les OEM en leur fournissant des pièces spécialisées et, dans de nombreux cas, en jouant le rôle de partenaire pour répondre à leurs besoins en sur le marché de l'après-vente.	TVH entretient une relation dynamique à deux niveaux avec les OEM, en jouant à la fois le rôle de partenaire mondial privilégié et de spécialiste incontournable du marché de l'après-vente. Cette relation est déterminante pour l'adéquation avec le marché, dans un contexte de transition vers la circularité et la gestion à long terme des actifs. Les OEM sont également les principaux partenaires dans l'offre « Electric System Design » de TVH, participant au développement de nouveaux équipements zéro émission via des partenariats stratégiques.
Sociétés de location et de leasing d'équipements hors route	Flottes de location d'équipements, de petite ou grande taille, incluant la société sœur TVH Equipment, nécessitant une disponibilité opérationnelle élevée des machines.	TVH intervient en tant que partenaire stratégique qui renforce directement le modèle économique intrinsèquement circulaire des sociétés de location et de leasing. L'adéquation avec le marché repose sur la disponibilité des actifs, l'allongement de leur cycle de vie et l'alignement avec les critères ESG.

Secteurs significatifs

TVH ne tire aucun revenu des activités énumérées dans le cadre réglementaire applicable.

1.3.2. INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES PRENANTES

TVH entretient un dialogue annuel avec ses parties prenantes prioritaires via des canaux tels que les enquêtes « Voice of the Customer », les enquêtes sur l'engagement des employés, le portail éthique « Raise your Voice » et les plateformes de contact et de conformité pour les fournisseurs. Ces canaux continuent d'alimenter l'identification et la priorisation des sujets ESG.

Parties prenantes	Pourquoi nous nous engageons
Clients	Réduction de l'empreinte carbone des pièces et de la logistique, matériaux et circularité, emballages, pollution de l'air, santé et sécurité, conditions de travail tout au long de la chaîne de valeur, formation et renforcement des compétences, sécurité des produits. Les clients attendent des fournisseurs qu'ils réduisent les émissions de CO ₂ dans leurs offres de produits.
Employés	Empreinte carbone, matériaux et économie circulaire, emballages, santé et sécurité, bien-être, formation et renforcement des compétences. Les employés ont relevé des incohérences entre les différents sites, ont fait part de leurs préoccupations concernant les conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement et ont défini comme sujets prioritaires la rareté des ressources, le reconditionnement et le renforcement des compétences.
Fournisseurs	Émissions de CO ₂ et renforcement des compétences, empreinte carbone, matériaux et économie circulaire, emballages, santé et sécurité, bien-être, formation et renforcement des compétences. Les fournisseurs ont souligné la charge que représente la multiplicité des exigences en matière de conformité.
Syndicats	Le bien-être du personnel est une priorité majeure dans les opérations de TVH.
ONG environnementales	Diligence raisonnable sur les conditions de travail dans la chaîne de valeur, risques de corruption et de pots-de-vin, circularité et accessibilité des ressources (y compris la déforestation et les minerais provenant de zones de conflit), réduction de l'empreinte carbone des pièces et de la logistique.
Pouvoirs publics	Diligence raisonnable sur les conditions de travail, la lutte contre la corruption, la circularité et la rareté des ressources, ainsi que la réduction des émissions de CO ₂ dans les pièces et la logistique.

1.3.3. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

TVH n'est pas liée, via ses opérations propres ou sa chaîne de valeur, à des impacts négatifs matériels en matière de travail forcé ou obligatoire ou de travail des enfants. TVH n'est pas impliquée dans des activités liées aux énergies fossiles.

	Impact matériel	Type	Description de l'impact	Lien avec les opérations propres	Lien avec la chaîne de valeur
E1	Changement climatique : empreinte carbone	Impact négatif	TVH considère le changement climatique comme son enjeu environnemental le plus significatif. Ses émissions de GES contribuent au réchauffement climatique et exposent l'entreprise et ses parties prenantes à des risques physiques et de transition, incluant des phénomènes météorologiques extrêmes et une hausse des coûts opérationnels.	Émissions liées à la consommation d'énergie dans les bâtiments et les véhicules de société (Scopes 1 et 2) ; opérations logistiques et d'entreposage.	Émissions en amont issues de la fabrication des pièces et des matériaux ; émissions en aval liées au transport tiers entrant/sortant et à l'utilisation par les clients (Scope 3).
E1	Efficacité énergétique et adoption des énergies renouvelables	Impact positif	L'amélioration de l'efficacité énergétique opérationnelle et le recours accru, ainsi que la production sur site d'électricité renouvelable, réduisent les impacts environnementaux et soutiennent les filières d'énergie verte.	Amélioration de la consommation énergétique et production sur site.	Engagement auprès des fournisseurs d'énergie et des partenaires afin d'obtenir des certificats d'électricité verte ; les bénéfices s'étendent à une réduction de l'exposition carbone sur l'ensemble des sites à l'échelle mondiale.
E5	Déchets d'emballage	Impact négatif	Les volumes importants d'emballages utilisés pour le transport des produits, des fournisseurs vers les entrepôts puis vers les clients, génèrent des déchets ainsi que des défis opérationnels et réglementaires, qui pèsent sur les systèmes de gestion des déchets et sur l'environnement.	Les activités d'emballage, de réemballage, d'étiquetage et de stockage dans les entrepôts génèrent une consommation de matériaux et la production de déchets.	Emballages en amont provenant des fournisseurs et opérations de réemballage multiples ; emballages à usage unique en aval, finissant en déchets chez les clients
E5	Consommation de matériaux (utilisation de matières premières limitées)	Impact négatif	L'utilisation de nouvelles matières premières dans la fabrication des pièces exerce une pression sur l'environnement et est étroitement liée aux émissions de Scope 3 ; les parties prenantes l'ont identifiée comme un impact négatif majeur.	La fabrication et la réparation en interne, qui sont limitées, nécessitent des matériaux ; l'entreposage et la distribution facilitent la sortie de matériaux.	Principalement la fabrication de pièces et l'approvisionnement en matériaux en amont (métaux, plastiques, composants électroniques), ainsi que l'utilisation et l'élimination en aval.
E5	Reconditionnement et réparation : économie circulaire	Impact positif	L'offre de services de reconditionnement et de réparation permet de prolonger la durée de vie des machines et des pièces, de réduire les déchets et la demande en matières premières et de soutenir une économie plus circulaire.	Programmes de réparation et de reconditionnement en interne ; système de reprise de composants usagés ; démontage et remise en état.	Approvisionnement en amont en pièces/composants usagés ; en aval, des clients de nombreux secteurs préfèrent la réparation au remplacement.
S1	Assurer la santé et la sécurité des effectifs de l'entreprise	Impact négatif	Les risques en matière de santé et de sécurité dans les opérations peuvent entraîner des accidents du travail et des jours d'absence, affectant le bien-être des employés.	Entrepôts, centres de distribution et bureaux ; mise en place de pratiques de sécurité et de programmes de bien-être.	Cet impact est limité aux opérations propres.
S1	Engagement des employés, inclusion et bien-être	Impact positif	Un engagement fort, des initiatives de diversité et d'inclusion, ainsi que des programmes de bien-être ont un effet positif sur le développement, la satisfaction et la résilience des employés.	Formation, mobilité interne, développement du leadership, programmes de bien-être et engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.	Cet impact est limité aux effectifs de l'entreprise.
S1	Formation et renforcement des compétences (TVH University)	Impact positif	Les actions de formation et de développement des compétences sont perçues par les parties prenantes comme un impact positif significatif, renforçant les compétences et l'employabilité.	Les programmes de formation de la TVH University et l'apprentissage continu sont intégrés dans la planification opérationnelle.	Le transfert de connaissances profite aux partenaires et aux clients grâce à une meilleure qualité de service.
S4	Sécurité des utilisateurs finaux liée à des pièces défectueuses	Impact négatif	Des pièces défectueuses peuvent provoquer des accidents chez les utilisateurs finaux, entraînant des dommages corporels et d'éventuelles actions en justice.	Assurance qualité dans la gestion des pièces et les services ; gestion de la conformité produit.	La qualité de fabrication en amont et les conditions d'utilisation par les clients en aval influencent les résultats en matière de sécurité.

	Impact matériel	Type	Description de l'impact	Lien avec les opérations propres	Lien avec la chaîne de valeur
G1	Corruption et pots-de-vin, blanchiment d'argent et fraude	Impact négatif	Le recours à des pratiques non éthiques peut nuire à la réputation et entraîner des frais juridiques, affectant les parties prenantes et la confiance.	Gouvernance en matière d'éthique et de conformité, canal de dénonciation et application des politiques internes.	L'exposition provient des relations commerciales amont et du comportement des partenaires.
G1	Sécurité de l'information et des données	Impact négatif	Les cyberattaques et les fuites de données clients peuvent perturber les opérations et exposer des informations d'achat, portant atteinte aux clients et à l'entreprise.	Gouvernance et contrôles de la sécurité informatique ; gestion des risques et formation du personnel à la prévention du phishing et de l'ingénierie sociale.	Exposition en aval via les ventes et les services numériques ; partenaires interconnectés avec les systèmes TVH.

	Risque/Opportunité	Type	Description	Lien avec les opérations propres	Lien avec la chaîne de valeur
E1	Extension du périmètre des systèmes d'échange de quotas d'émissions et hausse du prix du carbone (dont CBAM)	Risque	La hausse des prix du carbone et l'extension des systèmes ETS/CBAM entraînent une augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux (par exemple, le fer, l'acier, l'aluminium) chez les fabricants, une partie de ces coûts étant répercutée sur TVH.	Cela a un impact sur les coûts d'entreposage et de distribution de TVH ainsi que sur la planification du réseau.	Exposition en amont via les fournisseurs/fabricants répercutant la hausse des coûts liés au carbone et à l'énergie ; impact sur la compétitivité en aval via les mécanismes de répercussion des coûts.
E1	Renforcement des exigences des investisseurs en matière de transparence et d'engagement climatique	Risque	Des institutions financières de plus en plus exigeantes sélectionnent et privilégient les entreprises les plus performantes en matière de durabilité ; la non-réalisation des ambitions/objectifs peut avoir un impact négatif sur la valeur de l'entreprise ou sur son accès au capital.	Cela nécessite d'intégrer des objectifs de durabilité et la gestion de la performance dans la stratégie et la gouvernance interne de TVH.	N/A.
E1	Obligations de reporting liées au climat (par exemple, CSRD, CBAM, CSDDD, EUDR)	Risque	La multiplication et la complexité des réglementations ESG/climat entraînent des coûts supplémentaires liés à la collecte de nouvelles données, aux systèmes informatiques et à la formation du personnel pour assurer la conformité.	Cela nécessite la mise en place de groupes de travail transversaux, le renforcement des flux de données ERP/WMS et l'utilisation de logiciels spécialisés de comptabilité carbone pour collecter et gérer les données requises.	Nécessite des données et des informations provenant des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de reporting et de diligence raisonnable.
E1	Pluies intenses et inondations affectant les opérations	Risque	Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des précipitations et des inondations peut endommager les infrastructures et équipements et bloquer des axes de transport essentiels. TVH a déjà subi des perturbations de la chaîne d'approvisionnement en Belgique et en Allemagne (2021) ainsi que des inondations en Afrique du Sud (2022).	Risque direct pour les entrepôts et les centres de distribution.	Perturbations des flux logistiques en amont et en aval et des chaînes d'approvisionnement dans les régions concernées, impactant les transports entrants et sortants.
E1	Chaleur extrême affectant les opérations	Risque	L'augmentation de la fréquence et de la gravité des vagues de chaleur dans les régions où TVH opère (ex. États-Unis, Inde, Europe) peut perturber les opérations dans les entrepôts, les centres de distribution et les bureaux.	Risque opérationnel direct lié aux installations et aux conditions de travail.	Perturbations potentielles des opérations logistiques et des niveaux de service dans les réseaux de distribution en aval.
E1	Résilience via des énergies renouvelables sur site	Opportunité	TVH renforce sa résilience à long terme en intégrant des énergies renouvelables sur site combinées à des gains d'efficacité opérationnelle. Cette stratégie réduit l'exposition à la volatilité des marchés de l'énergie et aux risques carbone, tout en diminuant l'empreinte environnementale et les coûts d'exploitation.	TVH transforme ses installations en pôles autonomes sur le plan énergétique, protégeant ainsi ses activités logistiques essentielles contre la volatilité des marchés de l'énergie.	N/A.

Risque/Opportunité	Type	Description	Lien avec les opérations propres	Lien avec la chaîne de valeur
E5 Étendre la circularité des matériaux via le reconditionnement	Opportunité	L'extension du reconditionnement réduit l'exposition à la hausse des coûts des matières premières, induite par les investissements dans la décarbonation et la tarification du carbone, tout en augmentant les ventes de pièces reconditionnées.	S'appuie sur les capacités internes de TVH en matière de réparation et de reconditionnement ; pilier central du plan stratégique FORWARD28 visant à développer les activités de reconditionnement.	En amont, réduction de la dépendance aux matières premières vierges ; en aval, offre de produits et de services circulaires qui atténuent les hausses de coûts et répondent aux attentes des clients en matière de durabilité.
E5 Atténuation du risque financier lié à la responsabilité élargie du producteur (REP)	Risque	TVH est exposée au risque financier lié à la hausse des coûts opérationnels et de conformité, sous l'effet du durcissement des dispositifs de responsabilité élargie du producteur (REP). Cela implique une transition de la gestion traditionnelle des déchets vers une conception circulaire afin d'atténuer l'impact de l'augmentation des coûts de mise au rebut et des taxes réglementaires sur la distribution mondiale de pièces.	Le renforcement de la réglementation REP a un impact direct sur les opérations propres en repercutant sur TVH la charge financière et organisationnelle liée à la gestion de la fin de vie des produits.	Le non-respect des exigences en matière de REP ou la mauvaise gestion des contributions constituent un risque direct pour la structure de coûts et la compétitivité sur le marché. Le respect intégral de ces obligations est essentiel pour garantir l'accès continu aux marchés des clients et maintenir l'engagement en faveur de la circularité.
E5 Écart entre l'innovation et l'adaptation au marché	Risque	L'incapacité à exploiter les modèles économiques circulaires émergents et les nouvelles offres de cycle de vie des produits (telles que le reconditionnement de pièces ou les modèles « as-a-service ») entraîne un décalage stratégique par rapport aux évolutions réglementaires et à la demande croissante de solutions durables en pièces détachées.	En tant qu'intermédiaire critique entre les OEM et les utilisateurs finaux, TVH joue le rôle d'orchestrateur de la chaîne de valeur. La résilience repose sur une intelligence de marché prédictive permettant d'anticiper l'évolution des demandes des clients en matière de solutions durables et circulaires, tout en pilotant la base de fournisseurs afin d'assurer en amont une agilité et un alignement avec ces exigences en constante évolution.	En tant qu'intermédiaire critique entre les OEM et les utilisateurs finaux, TVH joue le rôle d'orchestrateur de la chaîne de valeur. La résilience repose sur une intelligence de marché prédictive permettant d'anticiper l'évolution des demandes des clients en matière de solutions durables et circulaires, tout en pilotant la base de fournisseurs afin d'assurer en amont une agilité et un alignement avec ces exigences en constante évolution.
S1 Pénurie de talents	Risque	Risque matériel pour l'acquisition et la rétention des talents, lié à une perception d'investissement insuffisant dans la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) ainsi que dans le bien-être au travail, entraînant un désavantage concurrentiel sur le marché du travail.	Cela a un impact sur les besoins en capital humain de TVH. Comme le modèle économique repose sur une logistique rapide et une expertise technique en pièces détachées, une « mauvaise réputation » crée un point de friction au cœur même du système.	Une pénurie structurelle de talents au sein des opérations propres a pour conséquence directe une diminution de la capacité de prestation de services, ce qui perturbe la précision d'exécution et les délais de livraison, ce qui, à terme, érode la confiance des clients et la position concurrentielle de TVH sur le marché mondial des pièces détachées.
S2 Exposition stratégique à la non-conformité réglementaire et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement suite à des violations des droits du travail au sein de la chaîne de valeur	Risque	Le risque que les fournisseurs ou partenaires de TVH, en particulier dans les régions à forte croissance ou à haut risque, ne respectent pas les normes internationales du travail (par exemple, les conventions fondamentales de l'OIT), notamment en matière de travail forcé, de travail des enfants, de protocoles de santé et de sécurité insuffisants ou de violation de la liberté d'association.	Afin de limiter les risques de non-conformité réglementaire et les perturbations potentielles de la chaîne d'approvisionnement liées aux violations des droits du travail, TVH s'engage à exercer une surveillance rigoureuse sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. TVH estime qu'il est essentiel de montrer l'exemple ; elle exige donc de ses fournisseurs et partenaires internationaux les mêmes standards élevés que ceux appliqués dans ses opérations propres.	Les politiques internes de TVH servent de référence aux fournisseurs ; toute violation en amont reflète un défaut de supervision interne. Les abus en matière de travail sur un site partenaire entraînent des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, pouvant interrompre directement la distribution des pièces et la fourniture aux clients. Dans le cadre de la directive CSDDD, TVH est légalement responsable de l'alignement des standards internes avec ceux de ses partenaires.

Les impacts financiers potentiels comprennent **la perte de volume de ventes**, des ventes retardées ou des reports de revenus, une perte de parts de marché, une augmentation des coûts opérationnels, des rappels de produits, l'exclusion d'appels d'offres, des amendes et sanctions, des indemnisations, ainsi que des coûts indirects tels que des enquêtes et des conseils juridiques.

2. Informations environnementales

2.1. Changement climatique

2.1.1. PLAN CLIMAT

TVH dispose d'un plan climat intégré à son plan stratégique FORWARD28, qui inclut la durabilité, la circularité et l'excellence opérationnelle comme piliers fondamentaux. Ce plan constitue une étape majeure vers l'alignement avec l'Accord de Paris et l'objectif de neutralité climatique de l'Union européenne à l'horizon 2050.

TVH a défini un programme structuré de décarbonation afin de traiter les risques et opportunités liés au climat, en mettant clairement l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble de ses opérations. Le programme privilégie des actions d'atténuation, notamment un objectif de réduction absolue des émissions de Scope 1 et 2 (selon une approche de contraction absolue) de 57% d'ici 2030 (par rapport à 2023), soutenu par des mesures d'efficacité énergétique, d'électrification et de recours aux énergies renouvelables. Ces objectifs ne sont pas fondés sur la science et ne sont pas compatibles avec une limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. Le programme de décarbonation s'inscrit dans la stratégie à long terme et le cadre de gouvernance de TVH, garantissant l'intégration des considérations climatiques dans les décisions opérationnelles et d'investissement.

Dans la continuité de sa trajectoire de décarbonation pour les émissions de Scope 1 et 2, TVH entend étendre progressivement son ambition climatique aux émissions de Scope 3, qui représentent la plus grande part de son empreinte carbone. Dans le cadre du programme FORWARD28, le développement du Scope 3 se poursuit grâce à un engagement structuré de la chaîne de valeur, incluant la collaboration avec les fournisseurs et les clients ainsi que la supervision du Comité de gestion des relations fournisseurs (SRM), afin d'identifier les principaux facteurs d'émissions et de soutenir la définition des futurs objectifs de réduction des émissions de Scope 3.

Responsabilisation formalisée : La Charte environnementale, ratifiée en 2025, constitue notre document de gouvernance fondamental ; elle formalise les objectifs climatiques et garantit que le Comité de pilotage Durabilité et le Global Management Team restent les instances finales de validation des actions climatiques.

Au cours de la période sous revue, TVH n'a réalisé aucun investissement lié aux activités dans les secteurs du charbon, du pétrole ou du gaz

Indicateur	Valeur
2030 Réduction des émissions absolues de Scope 1+2	-57% par rapport à l'année de référence 2023
2030 Objectif Scope 1	-14% par rapport à 2023
2030 Objectif Scope 2 (basé sur le marché)	-95% par rapport à 2023
2026 Étape importante pour l'électricité verte	95%
2028 Objectif de capacité solaire sur site	11 MWc (contre ~6 MWc en 2023)
Part Scope 1+2 du bilan carbone	~3% du total

Les leviers de décarbonation dans le plan climat comprennent :

- Efficacité énergétique : amélioration progressive des installations anciennes, optimisation de la performance énergétique des bâtiments existants et intégration de solutions économes en énergie dans les nouvelles installations.
- Approvisionnement en énergie renouvelable et production sur site : achat d'électricité verte au moyen de certificats de garantie d'origine (GO, REC, I-REC) et développement de la production d'énergies renouvelables sur site ainsi que des capacités de stockage d'énergie.
- Électrification de la flotte : Déploiement de la première politique d'achat Zéro émission pour les voitures de société dans d'autres entités, ainsi que pour les équipements hors route.
- Logistique et empreinte du réseau : optimisation des flux logistiques afin d'augmenter la quantité de produits expédiés par chargement et extension du réseau d'entrepôts afin de se rapprocher des clients.

Émissions de la chaîne de valeur (Scope 3)

Étant donné que le Scope 3 (biens achetés, biens d'équipement et transports) représente l'impact le plus important pour TVH, l'entreprise entend renforcer son calcul des émissions de Scope 3 en passant progressivement de moyennes sectorielles à des données fournisseurs primaires, dans le cadre d'une approche par phases impliquant plusieurs partenaires matures en 2026. Bien que les stratégies de réduction gagnent en maturité, TVH prévoit que ces émissions pourraient rester élevées tout au long de l'année 2026, le temps pour l'entreprise d'affiner son approche d'engagement avec les fournisseurs.

- Engagement de la chaîne de valeur : engagement avec ses fournisseurs les plus significatifs, notamment avec 10 de ses principaux partenaires de transport et fournisseurs ICT, afin d'obtenir des données d'émissions spécifiques aux services, d'affiner les calculs carbone, d'élaborer des plans de décarbonation et de généraliser l'optimisation des itinéraires avec les transporteurs ; des objectifs plus larges pour le Scope 3 sont toujours en cours d'élaboration en raison de contraintes liées à la maturité des données.
- Économie circulaire et reconditionnement : développement du reconditionnement dans le cadre du plan stratégique afin de réduire les coûts liés aux matériaux et au carbone.
 - TVH met en place des initiatives visant à décarboner sa chaîne de valeur en aval via :
 - La recherche de produits neutres en carbone : Projet pilote portant sur des pneus pleins certifiés ISO 14068:2023 et ISO 14067:2018, en partenariat avec des fournisseurs.
- Soutien à l'électrification : Assistance technique via l'offre « Electric System Design » pour accompagner la transition des clients des équipements à énergie fossile vers des équipements électriques, qu'il s'agisse d'actifs existants ou de nouveaux concepts.

Intégration financière et réglementaire

- Tarification du carbone et dépenses d'investissement : Afin d'internaliser les coûts environnementaux, TVH a intégré un prix implicite du carbone en comptabilisant les certificats de garantie d'origine comme des dépenses opérationnelles. En 2026, la tarification du carbone sera davantage mise à profit et intégrée dans la prise de décision.
- Transformation numérique : TVH déploie des logiciels spécialisés de comptabilité carbone et rationalise les flux de données carbone. Cette infrastructure est essentielle pour répondre aux exigences strictes en matière d'échange bidirectionnel de données imposées par la directive CSRD, le règlement CBAM et la directive CSDDD.

2.1.2. RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS AU CLIMATGOUVERNANCE

Le Directeur de la durabilité pilote les évaluations en matière de décarbonation et d'adaptation, en coordonnant des équipes transversales, avec un mécanisme de remontée vers le Comité de pilotage Durabilité et une prise de décision au niveau du GMT et du Conseil d'Administration. Les IRO liés à l'adaptation et au climat sont intégrés dans les décisions stratégiques et les opérations quotidiennes dans le cadre d'une gouvernance formelle.

Cadres de scénarios, analyses récentes et périmètre opérationnel

En 2024, des consultants externes ont réalisé une évaluation limitée et de haut niveau de l'exposition de TVH aux risques physiques et de transition liés au climat, en s'appuyant sur des scénarios climatiques reconnus. Ce travail a été mené conformément au cadre du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et s'est appuyé sur les scénarios climatiques du GIEC ainsi que sur des modèles macroéconomiques afin d'identifier les risques et opportunités liés au climat tout au long de la chaîne de valeur. Bien que les résultats n'aient pas encore été intégrés dans le processus décisionnel, ils serviront de base à une analyse de scénarios climatiques plus approfondie prévue en 2026.

Scénario	Type	Horizon temporel	Note
GIEC SSP1-2.6	Transition	2030	Utilisé pour évaluer les risques de transition dans le cadre d'une action politique forte
AIE Neutralité carbone	Transition	2030	Utilisé pour analyser les tendances sectorielles et socioéconomiques
GIEC SSP5-8.5	Physique (fortes émissions)	2040	Scénario le plus pessimiste, avec une projection de hausse de températures de >4 °C d'ici la fin du siècle

Périmètre

L'analyse de scénarios se concentre sur les principaux sites opérationnels de Waregem (Belgique) et d'Olathe (États-Unis), tout en couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur. Cela inclut les impacts en amont chez les fournisseurs et la répercussion des coûts réglementaires (par exemple, ETS/CBAM sur le fer, l'acier et l'aluminium), ainsi que la logistique et les itinéraires de transport, reflétant ainsi la dépendance envers les transitaires tiers.

Méthodologie

TVH identifie les risques et opportunités liés au climat grâce à une évaluation structurée qui prend en compte la probabilité d'occurrence des risques, l'ampleur des impacts financiers et opérationnels potentiels ainsi que le niveau d'exposition des sites et des activités de la chaîne de valeur.

Conformément à la méthodologie du TCFD, les risques sont évalués selon différents horizons temporels : à court terme (0 à 5 ans), à moyen terme (6 à 10 ans) et à long terme (> 10 ans), en prenant explicitement comme référence l'année 2030 pour les risques de transition et l'année 2040 pour les risques physiques.

Résultats

Risques physiques : Les vagues de chaleur constituent un risque élevé pour les régions d'Europe centrale et d'Australie exposées à des épisodes plus fréquents, ainsi que pour les actifs tels que les entrepôts, les centres de distribution et les bureaux. Les fortes précipitations et les inondations fluviales représentent des risques modérés, avec une probabilité accrue en Europe et dans certaines régions des États-Unis.

Risques de transition : L'extension des systèmes ETS I/II et l'introduction du mécanisme CBAM devraient entraîner une hausse des coûts en amont pour les matériaux à forte intensité énergétique tels que le fer, l'acier et l'aluminium, et élargir les exigences de reporting et de conformité de TVH. Ces évolutions sont considérées comme des risques à fort impact pour la structure des coûts, le modèle économique et la compétitivité de TVH.

2.1.3. RÉSILIENCE CLIMATIQUE

TVH entend intégrer la résilience climatique dans son modèle économique central via le plan stratégique FORWARD28. En alignant les objectifs de décarbonation sur l'efficacité structurelle, l'entreprise a pour ambition de prendre en compte l'ensemble des risques et opportunités matériels.

Profil de risque et stratégies d'atténuation

TVH utilise une analyse de scénarios basée sur les trajectoires du GIEC et de l'AIE afin de prioriser les mesures d'atténuation et d'adaptation face aux variables à fort impact.

- Risques de transition : TVH est exposée à l'extension du système ETS et du mécanisme CBAM, ce qui pourrait entraîner des répercussions de coûts en amont pour l'énergie et les matières premières. Afin d'atténuer ces impacts et de répondre aux attentes croissantes des investisseurs, l'entreprise investit dans des systèmes avancés de comptabilité carbone et dans la rationalisation des flux de données, afin d'assurer la conformité et la rentabilité.
- Risques physiques : L'entreprise est exposée à un risque élevé lié aux vagues de chaleur et à un risque modéré lié aux inondations, comme le montrent les impacts historiques en Belgique et en Allemagne (2021) ainsi qu'en Afrique du Sud (2022). La résilience est renforcée par une expansion stratégique du réseau d'entrepôts afin de réduire l'exposition au transport et d'optimiser la logistique face aux perturbations météorologiques localisées.

Mention des incertitudes et des lacunes dans les données

TVH fait preuve de transparence quant aux incertitudes inhérentes à la modélisation climatique :

- Volatilité réglementaire et de marché : Des évolutions potentielles du niveau de rigueur des systèmes ETS/CBAM et des exigences bancaires futures en matière d'engagement climatique peuvent influencer l'accès au capital. Maturité des données : Bien que les systèmes ERP et de comptabilité carbone soient en cours de déploiement, des lacunes persistent concernant les données relatives aux stratégies de Scope 3 et sont progressivement comblées grâce à une collaboration avec la chaîne de valeur.
- Quantification physique : Si l'adaptation est intégrée dans les opérations quotidiennes à partir de 2026, les impacts spécifiques des phénomènes météorologiques extrêmes sur les coûts opérationnels seront formellement publiés lors du cycle de reporting de 2026, à mesure que les méthodes de quantification auront gagné en maturité.

2.1.4. POLITIQUES D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nom de la politique	Description de la politique	Champ d'application de la politique
Charte environnementale TVH	La Charte environnementale de TVH, adoptée en 2025, définit la politique environnementale globale de l'entreprise. Elle intègre une hiérarchie des mesures d'atténuation (prévenir, réduire, compenser), engage l'entreprise à respecter les obligations légales et les principes internationaux reconnus, et encourage l'amélioration continue, la formation et l'engagement des parties prenantes. La Charte établit des objectifs quantifiés en matière d'atténuation climatique, définit des mesures visant à réduire les émissions de Scope 1 et 2 et à mobiliser l'ensemble de la chaîne de valeur dans la réduction des émissions de Scope 3, et vise à intégrer les considérations d'adaptation dans les décisions stratégiques et les opérations quotidiennes. Cette politique est alignée sur le Protocole GES pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur les principes de l'Accord de Paris	Elle s'applique à toutes les entités consolidées financièrement au sein de TVH, sur l'ensemble des opérations et des zones géographiques. La Charte est revue au moins tous les cinq ans et couvre à la fois les opérations propres et la chaîne de valeur en amont et en aval, via le Programme global d'achats durables.

2.1.5. ACTIONS ET RESSOURCES EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les actions énumérées ci-dessous sont toutes liées à la Charte environnementale de TVH et au plan stratégique FORWARD28.

Action	Description de l'action	Résultat de l'action	Ressources
Programme de décarbonation des Scopes 1 et 2	Mise en œuvre d'un programme visant à réduire de 57% les émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2023). L'exécution est supervisée par des structures de gouvernance bien établies, incluant le Conseil d'Administration, le Global Management Team et le Comité de pilotage Durabilité, sous la responsabilité du Directeur de la durabilité.	Réduction des émissions des Scopes 1 et 2 et amélioration de l'intensité carbone : -8,14% par rapport à 2023 (basée sur le marché, en tenant compte de l'électricité verte). TVH reconnaît que la réalisation de l'objectif 2030 nécessite des sous-objectifs régionaux, qui ont été définis en 2023 et intégrés au plan de décarbonation.	Dépenses opérationnelles et d'investissement dédiées, incluant des investissements dans l'efficacité énergétique, l'achat, la production et le stockage d'électricité renouvelable, ainsi que la mise en place d'un système mondial de gestion de l'énergie (EMS).
Déploiement et stockage d'énergies renouvelables sur site	- Développement de la production d'énergie renouvelable sur site via le déploiement d'installations photovoltaïques (PV) et de solutions de stockage sur l'ensemble des sites. - Augmentation de la capacité installée à 11 MWc d'ici 2028, en s'appuyant sur un parc existant de plus de 26.000 panneaux solaires (> 8,6 MWc). - Déploiement de solutions de stockage d'énergie afin d'augmenter la part d'électricité renouvelable consommée sur site et d'améliorer la flexibilité du système. Une revue stratégique du déploiement d'installations solaires aux États-Unis est en cours afin d'intégrer des protocoles de sécurité renforcés, garantissant ainsi que l'énergie décentralisée de TVH reste un levier de protection contre la volatilité des tarifs du réseau.	- Augmentation de la production d'électricité renouvelable sur site : 8,6 MWh en 2025. - Réduction des émissions liées au réseau électrique. - Amélioration de la résilience énergétique et de la diversification de l'approvisionnement.	Allocation de dépenses d'investissement pour les installations PV (environ 460.000 €), avec le soutien des équipes en charge de l'énergie et des infrastructures.

Action	Description de l'action	Résultat de l'action	Ressources
Achat d'électricité renouvelable	- Passage à 95% d'électricité verte achetée d'ici 2026 via l'utilisation de certificats de garantie d'origine (GO, REC, I-REC). - Allocation des coûts de certificats aux centres de coûts concernés et intégration dans les dépenses opérationnelles afin de soutenir les décisions d'investissement et d'améliorer les retours sur les investissements en efficacité énergétique et en production renouvelable sur site.	- Réduction des émissions de Scope 2 selon une approche basée sur le marché. - Amélioration de la rentabilité des investissements en efficacité énergétique et en production renouvelable sur site via un prix interne du carbone implicite.	Allocation de dépenses opérationnelles pour l'électricité verte et les certificats, soutenue par les équipes en charge des achats et de la gestion de l'énergie. Un budget dédié est prévu afin de garantir un approvisionnement continu en certificats de garantie d'origine.
Électrification de la flotte (voitures de société et équipements hors route)	Électrification progressive de la flotte de voitures de société et des équipements hors route dans le cadre de la décarbonation de Scope 1. Cette transition privilégie le remplacement des véhicules thermiques par des alternatives électriques, soutenu par le déploiement d'infrastructures de recharge là où cela s'avère nécessaire.	- Réduction des émissions de Scope 1 liées aux voitures de société et aux équipements hors route (transition progressive vers une flotte à plus faibles émissions). - Dans le cadre de la politique « Zero-Emission First », 100% des nouvelles immatriculations en Belgique concernent désormais des véhicules électriques. Il subsiste toutefois un défi transitoire : les 22% restants de véhicules diesel représentent encore 64% de l'empreinte carbone du parc automobile belge, ce qui signifie que les émissions resteront bloquées à ce niveau à court terme jusqu'au renouvellement complet du parc.	Dépenses d'investissement liées aux véhicules et aux infrastructures de recharge gérées par les équipes en charge de la durabilité et des infrastructures.
Engagement dans la chaîne de valeur (Scope 3)	- Identification et priorisation des leviers de réduction des émissions de Scope 3 tout au long de la chaîne de valeur. - Mise en œuvre progressive des initiatives d'engagement.	Efforts visant à développer et déployer des stratégies de réduction des émissions de Scope 3 via un engagement structuré et une collaboration avec les fournisseurs, les clients et les autres partenaires en amont et en aval. Concentration sur les catégories d'émissions prioritaires, comme les biens et services achetés, les transports et la fin de vie des produits, soutenue par les achats et la collaboration avec les partenaires.	Mobilisation de ressources transversales via le Comité des achats durables, des équipes de durabilité et des capacités dédiées à l'engagement des fournisseurs et des clients.
Optimisation des emballages et mesures de circularité	Réduction de la consommation de matériaux et amélioration de la circularité en optimisant la conception et les matériaux des emballages. Ces actions incluent l'utilisation accrue de matériaux certifiés FSC et de contenu recyclé post-consommation, le remplacement de composants plastiques par des alternatives à base de papier, ainsi que le déploiement d'emballages correctement dimensionnés et de solutions de palettisation automatisée afin de réduire l'intensité matérielle et les inefficacités de transport.	- Réduction des émissions liées aux emballages et de la production de déchets. - Réduction de l'utilisation de matières premières vierges et de matières plastiques. - Amélioration de l'efficacité des transports grâce à des volumes d'emballage optimisés.	Budgets opérationnels consacrés aux matériaux d'emballage et à l'automatisation, avec le soutien des équipes chargées de la logistique et de l'ingénierie d'emballage.
Intégration de l'adaptation climatique et résilience	Renforcement de la résilience des installations en réduisant la demande énergétique et en diversifiant les sources d'approvisionnement en énergie (réseau et autoproduction).	Amélioration de la résilience des opérations face aux perturbations liées à l'énergie et au climat ; intégration de ces critères dans les décisions et les opérations.	Le Directeur de la durabilité pilote l'adaptation avec le soutien du Comité de pilotage Durabilité et des équipes chargées des installations et des opérations ; les dépenses opérationnelles et d'investissement sont allouées dans le cadre de la budgétisation pilotée par le GMT.

2.1.6. OBJECTIFS D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ambition de réduction des émissions a été évaluée à l'aide de l'outil **SBTi v2.3**, qui indique une trajectoire de réduction de 42% d'ici 2030, tandis que le Protocole GES est utilisé pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre. À l'exception de l'objectif de réduction des émissions de Scope 3 (en cours d'élaboration), tous les objectifs reposent sur des bases scientifiques.

Objectif	Relation de l'objectif	Périmètre de l'objectif	Méthodologie	Actions associées
Réduire de 57% les émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 d'ici 2030 (par rapport à 2023)	Soutient la stratégie climatique et les objectifs de décarbonation de TVH ; contribue à la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C et à la neutralité carbone à long terme ; intégré dans le plan stratégique FORWARD28.	Scope 1 & 2 dans toutes les opérations.	Aligné sur l'Accord de Paris ; utilise le protocole GES ; applique un prix du carbone implicite via des certificats de garantie d'origine (GO, REC, I-REC) ; s'appuie sur les scénarios du GIEC et de l'AIE pour une planification climatique à plus grande échelle.	Amélioration progressive des installations ; efficacité énergétique des bâtiments ; intégration de solutions économes en énergie dans les nouvelles installations ; intégration du coût de l'électricité verte dans les décisions d'investissement ; électrification de la flotte ; engagement de la chaîne de valeur.
Atteindre 95% d'électricité verte achetée d'ici 2026	Permet de réduire les émissions de Scope 2 et soutient la trajectoire de décarbonation alignée sur l'Accord de Paris.	Scope 2	Achat d'électricité renouvelable et de certificats de garantie d'origine conforme à la comptabilité basée sur le marché dans le cadre du Protocole GES.	Intégrer les coûts de l'électricité verte dans les décisions budgétaires et d'investissement ; acheter des certificats de garantie d'origine (GO, REC, I-REC).
Atteindre une capacité installée d'énergie renouvelable sur site de 11 MWc d'ici 2028 (contre 6 MWc en 2023).	Réduit les émissions liées à l'électricité et renforce la résilience énergétique dans le cadre de FORWARD28.	Scope 2	Développement de la production renouvelable sur site, conforme aux trajectoires de transition énergétique ; soutient la réduction des émissions de Scope 2 selon l'approche basée sur le marché.	Développer et étendre la production d'énergie solaire sur site ; améliorer l'efficacité énergétique et diversifier l'approvisionnement énergétique.
Réduction des émissions de Scope 3 (en cours d'élaboration)	Aucun objectif pour l'instant, mais TVH vise un alignement à long terme sur l'Accord de Paris ; soutient la préparation aux exigences réglementaires et répond aux attentes des parties prenantes.	Chaîne de valeur en amont et en aval à l'échelle mondiale.	Protocole GES pour la comptabilisation des émissions de Scope 3 ; utilisation de données spécifiques aux fournisseurs lorsqu'elles sont disponibles ; recours aux scénarios du GIEC et de l'AIE pour l'analyse des risques.	Programme d'engagement des fournisseurs ; collecte de données auprès des transitaires et des fournisseurs TIC ; élaboration de plans de décarbonation avec les partenaires.

2.1.7. ÉMISSIONS BRUTES DE GES

Il n'y a pas d'émissions de GES de Scope 1 qui relèvent du système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS). TVH utilise des certificats de garantie d'origine (GO en Europe, REC et I-REC aux États-Unis), pour soutenir la comptabilité des émissions de Scope 2 selon l'approche basée sur le marché et établir un prix interne du carbone implicite.

Scope	Année de référence	Émissions de référence (tCO ₂ e)	Émissions en 2025 (tCO ₂ e)	Variation (%)	Année cible	Émissions de l'année cible (tCO ₂ e)
Scope 1 : Émissions directes	2023	5.241	6.375	22	2030	4.500
Scope 2 : Émissions indirectes (basées sur la localisation)	2023	7.924	14.520	83	s/o	s/o
Scope 2 : Émissions indirectes (basées sur le marché)	2023	6.442	4.451	-31	2030	500
Scope 3 : Total des émissions indirectes	2025	385.472	385.472	s/o	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration
Total des émissions brutes de GES (Scopes 1 à 3)	s/o	s/o	396.298	s/o	s/o	s/o

Catégorie Scope 3	Année de référence	Émissions de l'année de référence (tCO2e)	Émissions en 2025 (tCO2e)	Variation (%)
1. Biens et services achetés	2025	230.000	230.000	s/o
2. Biens d'équipement	2025	39.335	39.335	s/o
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	2025	4.856	4.856	s/o
4. Transport et distribution en amont	2025	78.634	78.634	s/o
5. Déchets générés par les opérations	2025	7.097	7.097	s/o
6. Déplacements professionnels	2025	4.551	4.551	s/o
7. Déplacements domicile-travail des employés	2025	3.763	3.763	s/o
9. Transport et distribution en aval	2025	13.379	13.379	s/o
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	2025	3.627	3.627	s/o
13. Actifs loués en aval	2025	230	230	s/o

Tarification interne du carbone : TVH n'applique pas la tarification du carbone dans ses décisions.

2.1.8. ÉNERGIE

Consommation et mix énergétique	Unité	2025
Consommation totale d'énergie fossile	MWh	23.167
Consommation d'origine nucléaire	MWh	11.504
Consommation totale d'énergie renouvelable	MWh	9.260
Consommation totale d'énergie	MWh	43.932

Production d'énergie	Unité	2025
Production d'énergie non renouvelable	MWh	0
Production d'énergie renouvelable	MWh	8.666

2.2. Utilisation des ressources et économie circulaire

2.2.1. POLITIQUES LIÉES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À LA CIRCULARITÉ

Les politiques de TVH en matière d'utilisation des ressources et de circularité s'inscrivent pleinement dans le cadre de ses activités principales en tant que spécialiste des pièces détachées, de la réparation et du reconditionnement. Le cadre politique vise à intégrer les principes de circularité et l'écoconception dans les produits et services phares de l'entreprise, en mettant l'accent sur l'allongement du cycle de vie des produits et sur la réduction de la consommation de matières premières et de la production de déchets. Un

élément central de cette approche est un pôle de reconditionnement qui traite plus de 100.000 pièces par an, avec le soutien de plus de 250 techniciens.

- Depuis 1995, les activités de reconditionnement portent sur les composants hydrauliques, mécaniques, électriques et électroniques, et s'appuient sur des partenariats avec des centres de réparation certifiés pour de nombreuses marques.
- Les bornes de recharge pour VE et les onduleurs solaires sont désormais intégrés dans les activités de reconditionnement, élargissant ainsi cette pratique aux composants liés à l'électrification.
- Le service « Electric System Design » est proposé pour électrifier les équipements existants, afin d'éviter de continuer à utiliser des combustibles fossiles après la vente et de prévenir la mise au rebut en permettant aux machines de rester en service grâce à l'électricité.

Les services de réparation sont complétés par un programme de reprise et d'échange, qui permet aux clients de rapporter leurs pièces usagées pour une remise à neuf ou un reconditionnement.

- Les pièces retournées restent en circulation grâce à un système de valeur de reprise, tandis que les composants non réparables sont recyclés dans des flux de matériaux spécifiques (métaux, plastiques, batteries, composants électroniques et caoutchouc).

TVH travaille également sur l'optimisation des emballages, ce qui contribue davantage à la circularité et à l'utilisation efficace des ressources. Des initiatives en matière d'emballage sont progressivement déployées dans les différentes entités ; une politique d'emballage spécifique est déjà d'application en Belgique, mais devrait être étendue à toutes les régions.

Nom de la politique	Description de la politique	Champ d'application de la politique	IRO associés
Charte environnementale (adoptée en 2025)	La Charte environnementale de TVH établit un cadre global de durabilité environnementale, intégrant la hiérarchie des mesures d'atténuation (éviter, réduire, compenser), l'engagement des parties prenantes, la conformité légale et l'amélioration continue. Elle engage l'entreprise à contribuer à l'économie circulaire en proposant des pièces neuves et reconditionnées, en intégrant les enjeux environnementaux (dont l'utilisation des ressources et la circularité) à tous les niveaux de l'entreprise et en mobilisant les partenaires de la chaîne de valeur afin d'améliorer la performance ESG.	S'applique à toutes les entités financièrement consolidées au sein de TVH. Supervision par le Conseil d'Administration ; mise en œuvre par le Global Management Team, le Comité de pilotage Durabilité et le Directeur de la durabilité. Révisée au moins tous les cinq ans.	- Utilisation efficace des ressources : opportunité élevée - Déchets (emballages) : risques réglementaires et risques liés aux coûts opérationnels.
Politique et actions en matière d'emballages durables (2024-2025)	La politique mondiale d'emballage de TVH témoigne de son engagement en faveur de pratiques d'emballage durables visant à réduire l'impact environnemental et à améliorer la satisfaction des clients.	Pour les entités belges. Un objectif clé pour 2026 est d'étendre cette politique à toutes les régions.	- Déchets (emballages) : risques réglementaires et risques liés aux coûts opérationnels. - Opportunité d'optimisation logistique (augmentation du nombre de produits par chargement transporté).

2.2.2. ACTIONS ET RESSOURCES LIÉES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À LA CIRCULARITÉ

Les actions énumérées ci-dessous sont toutes liées à la Charte environnementale de TVH et au plan stratégique FORWARD28.

Action	Description de l'action	Résultat de l'action	Ressources
Extension du reconditionnement	Exploiter et étendre les activités de reconditionnement comme levier central de l'économie circulaire, avec le soutien de l'un des plus grands pôles de reconditionnement en Europe et de plus de 250 techniciens et ingénieurs qui produisent plus de 100.000 pièces reconditionnées par an ; cette extension est intégrée au plan FORWARD28.	Renforcer la circularité via l'allongement du cycle de vie des produits et la substitution de pièces neuves par des alternatives reconditionnées, ce qui permet de réduire la consommation de matières premières et la production de déchets.	250 techniciens et ingénieurs spécialisés dans le reconditionnement ; installations, équipements et processus dédiés au reconditionnement ; support commercial et opérationnel dans le cadre du plan FORWARD28.
Optimisation des emballages durables	Des pratiques d'emballage durables sont mises en œuvre dans les principaux entrepôts afin de réduire la consommation de matériaux et d'améliorer la circularité. Cette approche privilégie les matériaux certifiés et recyclés, la substitution des matériaux lorsque cela est possible, ainsi que l'optimisation des emballages afin d'améliorer l'efficacité du transport. Parmi les mesures principales : - Préférence accordée aux fournisseurs certifiés FSC - Utilisation de sacs en plastique contenant 80% de matières recyclées post-consommation - Remplacement du ruban adhésif en plastique par du ruban adhésif en papier gommé - Suppression de la mousse bicomposant au profit d'alternatives à base de papier Parallèlement, des machines produisant des emballages correctement dimensionnés et des systèmes de palettisation automatisée sont déployés afin d'améliorer la consolidation des chargements lors du transport. Les données ne concernent actuellement que les entités belges.	Ces mesures permettent de réduire la consommation globale de matériaux d'emballage, de diminuer la dépendance aux matériaux non durables (notamment les plastiques) et d'améliorer la consolidation des chargements ainsi que la circularité dans l'ensemble des flux d'emballages.	La mise en œuvre est soutenue par des dépenses d'investissement.

2.2.3. OBJECTIFS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À LA CIRCULARITÉ

- Aucun objectif quantifiable orienté résultats n'a été défini en matière d'utilisation des ressources et de circularité.
- Aucun suivi de l'efficacité des politiques et actions n'est actuellement réalisé.

2.2.4. RESSOURCES SORTANTES

TVH reconnaît que la gestion des déchets reste un défi majeur dans l'industrie mondiale des pièces détachées. Le Groupe s'efforce de faire évoluer sa perception interne : les matériaux éliminés ne sont plus considérés comme des déchets finaux, mais comme des flux de ressources devant être mieux intégrés dans la chaîne de valeur. Bien que TVH ait réalisé des progrès, l'entreprise reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une véritable circularité.

Afin de répondre à ces enjeux, TVH concentre ses efforts sur les étapes fondamentales suivantes pour 2026 :

- **Développement d'une stratégie régionale** : TVH collabore actuellement avec ses différentes succursales afin d'élaborer conjointement une approche régionale en matière de gestion des déchets. Une solution uniforme (« one-size-fits-all ») étant souvent inefficace, TVH travaille à l'identification des obstacles locaux spécifiques — allant des limitations d'infrastructure aux différences réglementaires — afin de garantir des actions de réduction des déchets à la fois réalistes et opérationnelles.
- **Amélioration de la transparence des données** : L'harmonisation des rapports sur les déchets au niveau des opérations mondiales constitue une priorité majeure. Actuellement, la cohérence des données varie selon les régions. En standardisant la mesure et le reporting de ces flux, TVH vise à constituer un ensemble de données plus fiable.
- **Mise en place d'une base de référence pour les objectifs** : Ces efforts visent à créer une base de référence fiable. Ce n'est qu'en s'appuyant sur des métriques cohérentes que TVH pourra définir des objectifs réalistes et basés sur la science, qui reflètent réellement son impact environnemental et son engagement à le réduire au fil du temps.

En se concentrant sur ces processus internes, TVH entend améliorer progressivement son efficacité dans l'utilisation des ressources et contribuer de manière plus significative à une économie circulaire.

Métriques liées aux déchets de TVH Belgique (par rapport à 2024)

Métrique	Valeur 2025	Référence 2024	Variation vs 2024
Poids total des déchets générés en Belgique (en tonnes)	4.727,78	4.831	-103,22 (-2,14%)
Proportion de déchets dont la destination finale est inconnue	0%	0%	0%
Quantité totale de déchets radioactifs générés (en tonnes)	0	0	0

Flux de déchets et principaux matériaux

Plastiques (polyéthylène) ; papier et carton (fibres de biomasse) ; métaux (acier/aluminium) ; bois (traité et non traité) ; polymères (caoutchouc) ; déchets électroniques (métaux, plastiques) ; verre plat (minéraux non métalliques).

Taux de détournement des déchets pour 2025

Catégorie de déchets	Détournés en vue du réemploi (%)	Détournés vers le recyclage (%)	Détournés vers d'autres opérations de récupération (%)
Déchets dangereux	0	0,95	0,22
Déchets non dangereux	2,29	88,62	7,89
Total des déchets	2,29	89,57	8,11

Filières d'élimination des déchets pour 2025

Catégorie de déchets	Destinés à l'incinération (%)	Destinés à la mise en décharge (%)	Destinés à d'autres opérations d'élimination (%)
Déchets dangereux	0	0	0,03
Déchets non dangereux	0	0	0
Total des déchets	0	0	0,03

3. Informations sociales

3.1. Effectifs de l'entreprise

3.1.1. POLITIQUES RELATIVES AUX EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

À l'exception des Global Learning Investment Guidelines (lignes directrices globales en matière d'investissement dans la formation), qui ne s'appliquent qu'à des groupes spécifiques, toutes les politiques s'appliquent à l'ensemble des effectifs de l'entreprise dans leur périmètre respectif.

Nom de la politique	Description de la politique	Champ d'application de la politique	Norme liée à la politique	IRO associés
Droits de l'homme et travail forcé	Interdit le travail des enfants et le travail forcé et promeut des pratiques éthiques dans l'ensemble des opérations mondiales et de la chaîne d'approvisionnement ; formalise l'engagement de TVH à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus et à adhérer au Pacte mondial des Nations Unies ; vise à atténuer les risques liés aux violations des droits du travail et à garantir la dignité au travail.	Norme mondiale applicable à l'ensemble des sites et filiales de TVH ; s'applique aux employés de TVH et à toutes les parties engagées par TVH (opérations propres et chaîne de valeur).	Charte internationale des droits de l'homme ; Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; Pacte mondial des Nations Unies.	Risque lié aux conditions de travail dans la chaîne de valeur ; risques réputationnels/juridiques liés aux droits du travail ; engagement et inclusion des employés.
Liberté d'association	Engagement à respecter les syndicats reconnus, la liberté d'association et le droit à la négociation collective pour les employés, conformément aux lois et aux pratiques locales.	S'applique aux employés travaillant dans les opérations de TVH dans tous les pays d'activité, conformément à la législation et aux pratiques en vigueur.	Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; Pacte mondial des Nations Unies.	Risque lié à l'engagement et à l'inclusion des employés ; conditions de travail équitables.
Non-discrimination et non-harcèlement	Tolérance zéro envers la discrimination et le harcèlement ; garantit l'égalité des chances en matière d'emploi sur la base du mérite.	Application à l'ensemble des employés de l'entreprise.	Pacte mondial des Nations Unies.	Risques liés à l'engagement et à l'inclusion des employés ; dignité et égalité des chances au travail
Pratiques de travail sûres, engagement en faveur de la santé et du bien-être	Engagement à offrir un environnement de travail sûr et sain ainsi que des programmes de bien-être ; en 2024, déploiement du programme mondial « Safety Bee ».	Dans toute l'entreprise ; initiatives mondiales et mises en œuvre locales sur tous les sites de TVH.	ISO 45001 ; OHSAS 18001.	Santé et sécurité au travail ; engagement et fidélisation des employés.
Raise Your Voice - Dispositif de dénonciation	Encourage le signalement de tout comportement contraire à l'éthique ou illégal ; met à disposition des canaux de communication confidentiels et sécurisés ; engage l'entreprise à mener des enquêtes et à garantir l'absence de représailles ; des dispositions locales complémentaires peuvent s'appliquer.	Norme mondiale applicable à tous les bureaux et filiales ; s'applique aux employés et à toutes les parties engagées par TVH ; accessible aux autres parties prenantes.	La directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte	Risques liés à la conduite éthique et à la conformité affectant les effectifs ; capacité à identifier et à traiter les problématiques liées aux droits du travail.
Global Learning Investment Guidelines (développement des talents)	Définit des principes généraux relatifs au financement et à l'accès à la formation et au développement, avec des critères d'éligibilité liés au statut d'emploi, à la performance et au potentiel ; précise les budgets, les procédures d'approbation et les exclusions ; soutient l'apprentissage tout au long de la vie au moyen de programmes internes et externes.	S'applique à l'échelle mondiale dans les régions Amériques, EMEA et APAC aux employés ayant au moins six mois d'ancienneté ; exclut les travailleurs temporaires et les contrats à durée limitée, à quelques exceptions près ; des variations nationales peuvent s'appliquer.		Engagement et inclusion des employés (développement des compétences et opportunités de carrière).
Engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI)	Engagement à créer un environnement de travail inclusif dans lequel tous les employés se sentent valorisés, respectés et responsabilisés ; vise à constituer une main-d'œuvre représentative des communautés desservies.	Engagement à l'échelle de l'entreprise, dans toutes les zones géographiques.		Risque lié à l'engagement et à l'inclusion des employés.

3.1.2. ENGAGEMENT AVEC LES EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE, CANAUX DE REMONTÉE DES PRÉOCCUPATIONS ET MESURES CORRECTIVES

L'engagement du personnel est évalué à l'aide d'une enquête d'engagement des employés, qui a révélé un score d'engagement de 77%. TVH met en œuvre des actions visant à comprendre les perspectives de ses effectifs qui pourraient être particulièrement vulnérables aux impacts ou marginalisés. Des enquêtes semestrielles ainsi que des canaux de communication continus — intranet, conseils d'entreprise, communications hebdomadaires (mailings/newsletters), magazines trimestriels, vlogs trimestriels du CEO, supports mensuels de communication d'équipe et messages mensuels sur les postes de travail — sont utilisés pour collecter les avis relatifs au bien-être, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'à la formation et au renforcement des compétences. L'analyse de double matérialité réalisée en 2023 a impliqué les parties prenantes parmi ses propres effectifs via une enquête de matérialité menée auprès de 220 employés, complétée par des panels de parties prenantes et des entretiens individuels.

Les contributions recueillies par ces canaux alimentent la définition des priorités en matière de santé et sécurité, de bien-être, de formation et de renforcement des compétences, ainsi que des thématiques environnementales pertinentes pour les employés. Les enseignements tirés de ces groupes de consultation, tels que le groupe de consultation sur la durabilité, sont transmis, via le Comité de pilotage qui se réunit tous les deux mois, au Global Management Team et au Conseil d'Administration, afin de faciliter la prise de décision et la mise en œuvre des initiatives.

Le portail Raise your Voice, fourni par un prestataire tiers, met à disposition des canaux confidentiels permettant de poser des questions et de signaler des incidents. Il peut être utilisé pour signaler des problèmes tels que du harcèlement, de la discrimination, des vols, des faits de consommation de drogues, des conditions de travail dangereuses et des préoccupations financières ou d'audit. L'accessibilité est assurée via Internet et par téléphone, avec la ligne d'assistance Éthique & conformité de TVH (tvh.com/raiseyourvoice) et une ligne téléphonique (en Belgique : 0800 260 39 et aux États-Unis : (800) 461-9330) disponible en plusieurs langues pour les employés et les parties externes ne disposant pas d'un accès à un ordinateur. Le dispositif prévoit des options d'anonymat et une protection contre les représailles. Il est déployé dans la majorité des filiales de TVH Global NV depuis décembre 2022. Un portail dédié à la conformité est accessible sur chaque poste de travail afin d'informer les employés sur le Code de conduite de TVH et comprend un lien direct vers le portail « Raise your Voice ». Il constitue un point d'accès centralisé avec les fonctionnalités suivantes : poser une question, signaler un incident, suivre un dossier.

- Chaque signalement reçoit un identifiant et un mot de passe confidentiels permettant une communication bidirectionnelle et le suivi de l'état du dossier tout au long de son traitement, afin de garantir la transparence.
- La fonction Compliance de TVH lance des enquêtes rapides et confidentielles, pouvant impliquer les services RH ou Legal, informe les personnes impliquées le cas échéant, interroge des témoins, sollicite la coopération des employés et communique l'avancement ainsi que les résultats aux parties concernées.
- Les cas peuvent être portés à l'attention du CFO, du CEO ou du Conseil d'Administration. Un rapport d'enquête est établi et un résumé anonymisé et expurgé est transmis si nécessaire.
- En cas de faute avérée, des mesures correctives sont mises en œuvre, pouvant aller jusqu'au licenciement, accompagnées d'actions visant à prévenir toute récurrence ainsi que d'un éventuel signalement aux autorités nationales.

- La protection contre les représailles est strictement appliquée et des mesures de minimisation et de sécurisation des données garantissent la protection des informations personnelles.

L'efficacité du mécanisme de signalement est évaluée sur la base des critères des Principes directeurs des Nations unies : sa légitimité est garantie par une supervision de la fonction Compliance et une possibilité de remontée vers le Conseil d'Administration, avec des garanties de confidentialité et d'équité. La prévisibilité est assurée par des étapes clairement définies : signalement, enquête, suivi du traitement du dossier, décision et mesures correctives. L'équité est garantie par la possibilité de poser des questions et de maintenir un dialogue, ainsi que par la protection contre les représailles. La compatibilité avec les droits se reflète dans la protection contre les représailles, les engagements en matière de droits de l'homme, les mesures correctives et, le cas échéant, le renvoi vers les autorités compétentes. L'apprentissage continu est assuré par la mise en œuvre d'actions visant à prévenir toute récurrence après un cas confirmé de mauvaise conduite.

Canal	Description du canal
Lignes de reporting : supérieur/RH/Fonction Compliance de TVH	Canaux internes directs de remontée des préoccupations, conformément au Code de conduite : les employés sont invités à signaler toute situation à leur supérieur, aux ressources humaines ou à la fonction Compliance de TVH ; ces démarches sont protégées par des engagements de confidentialité et de non-représailles.
Conseils d'entreprise	Mécanismes formels de représentation des employés et de dialogue social ; constituent des instances structurées permettant aux employés d'exprimer leurs besoins et préoccupations et d'échanger avec la direction au niveau local, conformément aux principes de liberté d'association et de négociation collective lorsque ceux-ci s'appliquent.
Enquêtes sur l'engagement des employés	Enquêtes semestrielles sur l'engagement, qui recueillent les retours et les besoins des employés ; elles constituent un canal continu permettant au personnel d'exprimer ses préoccupations et suggestions, alimentant les actions de la direction.
Intranet et portail Éthique & Conformité	Plateformes internes permanentes utilisées pour communiquer les politiques et fournir des points d'accès au portail « Raise Your Voice » ainsi qu'à d'autres canaux de communication et de signalement ; accessibles à tous les employés.

Le cadre Sécurité, Santé et Environnement (SSE), fondé sur les principes de la norme ISO 45001, comprend des actions 2025 visant à améliorer le signalement et l'analyse des accidents, à mettre en place des Règles vitales de sécurité (LSR - Life Saving Rules) par le biais de formations, de procédures et d'audits, ainsi qu'à réaliser des audits et des évaluations SSE afin d'orienter les plans d'amélioration au niveau des sites et de garantir la conformité réglementaire. Les politiques de TVH en matière de droits de l'homme, de non-discrimination et de non-harcèlement, ainsi que de liberté d'association, imposent des enquêtes approfondies et équitables sur les incidents signalés, ainsi que la mise en place de mesures correctives et préventives appropriées pour les employés concernés.



3.1.3. ACTIONS ET RESSOURCES RELATIVES AUX EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Les actions de formation sont contrôlées au moyen des heures de formation rapportées par pays et par genre, la collecte de données a été affinée depuis le T2 2025 afin de distinguer les employés salariés des non-salariés. Les actions en matière de santé et de sécurité sont évaluées à l'aide des taux d'accidents enregistrables et d'indicateurs connexes (dont le nombre de décès et de jours d'arrêt) ; un outil dédié à la santé et à la sécurité sera déployé en 2026. Les actions en faveur de la diversité sont évaluées à travers la répartition par genre au sein de la direction et la répartition par âge des employés.

Action	Description de l'action	Résultat de l'action	Ressources	Politiques associées
Programme mondial Safety Bee (Santé et sécurité)	Poursuite en 2025 du déploiement mondial du programme « Safety Bee » (lancé en 2024), avec des initiatives locales et globales visant à ancrer la responsabilité individuelle en matière de sécurité au sein des effectifs de TVH ; initiative continue d'envergure mondiale.	Réduction du nombre d'accidents du travail et renforcement de la culture de sécurité, qui viennent soutenir les objectifs de pratiques de sécurité au travail et de bien-être des employés	Un budget est prévu à partir de 2025 et pour les années suivantes afin de mettre en place un outil S&S.	Pratiques de sécurité au travail, engagement en faveur de la santé et du bien-être ; ISO 45001/OHSAS 18001 (en tant que référentiel).
Programme de bien-être « Nudge »	Programme de bien-être déployé en 2025 visant à promouvoir un mode de vie sain, actif et équilibré chez les employés ; programme continu d'envergure mondiale. Parmi les initiatives proposées : campagnes sur l'ergonomie, séances de yoga, événements sportifs, petits-déjeuners santé, etc.	Amélioration du bien-être et de l'engagement des employés, contribuant à un environnement de travail sûr et sain.	Animation des différentes initiatives « Nudge » par des « Employee Happiness Advisors »	Pratiques de sécurité au travail, engagement en faveur de la santé et du bien-être.
Gestion de la performance renforcée (Your Progress Matters)	Nouveau processus de gestion de la performance déployé en 2025, mettant l'accent sur la responsabilisation, la clarté des objectifs et des attentes, ainsi que sur un feed-back constructif ; les étapes suivantes incluent des entretiens de fin d'année et un ajustement des objectifs ; application à l'échelle de l'entreprise et en continu.	Orientation plus marquée vers la performance, attentes plus claires et amélioration du feed-back, favorisant le développement et la rétention des employés, en adéquation avec la stratégie RH.	Processus renforcé de gestion de la performance mis en œuvre par le Responsable du développement des talents et des spécialistes.	Stratégie RH ; performance et attentes en matière de leadership.
Revue des talents et planification de la relève	Processus continu de revue des talents au niveau des managers, avec un suivi assuré par les HRBP ; planification active de la relève pour le GMT et d'autres fonctions critiques, avec des lignes directrices ; à l'échelle de l'entreprise.	Renforcement du pipeline de leadership et de la mobilité interne, contribuant à une main-d'œuvre diversifiée, durable et engagée.	Les HR Business Partners accompagnent les managers par une revue des talents et un suivi des actions en matière de développement et de relève ; aucun montant financier n'a été communiqué.	Accent sur les talents ; engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.
Enquête sur l'engagement des employés et plans d'action	Mesure de l'engagement à l'aide d'une enquête personnalisée et de benchmarks externes ; les HRBP accompagnent les managers dans l'élaboration de plans d'action ; enquête annuelle prévue en mai 2026, avec exploitation des résultats 2025 pour les actions à prendre ; portée mondiale et continue.	Maintien et amélioration de l'engagement, atténuation des risques liés à l'inclusion et à l'engagement et soutien d'une culture centrée sur les personnes.	Support des HRBP en interne pour la planification des actions ; aucune allocation financière spécifique n'a été communiquée.	Engagement et inclusion des employés ; stratégie RH.
Stratégie DEI et programme de mentorat pour les femmes (ainsi que des initiatives DEI globales)	Poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route DEI en 2025, comprenant un programme de mentorat pour les femmes, le développement du Réseau des femmes, des sessions « Espresso Shots », l'initiative	Renforcement de la diversité et de l'inclusion, en particulier au sein du leadership, atténuation des risques liés à la résilience et promotion d'un environnement de travail respectueux. Dans l'enquête	Programmes de mentorat du Réseau des femmes.	Non-discrimination et non-harcèlement ; engagement en faveur de

Action	Description de l'action	Résultat de l'action	Ressources	Politiques associées
	#IamRemarkable, le programme « Culture in the Spotlight » et des formations au recrutement intégrant des contenus DEI ; à l'échelle mondiale et de manière continue.	« Your Voice » de 2025, les collaborateurs ont attribué une note de 8,1 (contre 7,5 auparavant) à l'affirmation « Les personnes de tous horizons ont les mêmes opportunités au sein de cette entreprise », et une note de 7,8 (contre 7,3 auparavant) à l'affirmation « La diversité sur le lieu de travail est une priorité évidente pour cette entreprise ».		la diversité, de l'équité et de l'inclusion.
Formation et développement via la TVH University et LinkedIn Learning	Programme de formation et de développement à l'échelle mondiale via la TVH University (plus de 5.000 formations), LinkedIn Learning (y compris des jeux de rôles basés sur l'IA), des programmes de leadership à plusieurs niveaux, le développement des compétences fonctionnelles et personnelles, l'onboarding et le développement des équipes ; en continu et à l'échelle mondiale.	Apprentissage tout au long de la vie, développement des compétences et évolution de carrière, contribuant à la rétention du personnel et au renforcement des capacités.	Des lignes directrices d'investissement en formation externe définissent des seuils par employé et des niveaux d'approbation ; l'allocation budgétaire est déterminée par le N+1 avec HR Relations ; des conditions de remboursement et d'approbation préalable s'appliquent pour les programmes à coût élevé.	Focalisation sur les talents ; stratégie RH ; lignes directrices d'investissement en formation.
Redéploiement, reconversion et renforcement des compétences	Programme transversal de redéploiement, de reconversion et de renforcement des compétences visant à préparer les employés impactés à d'autres fonctions disponibles au sein de TVH ; programme continu.	Rétention des talents et résilience organisationnelle en période de transformation, soutenant l'amélioration continue et l'orientation sur les talents.	Responsable du développement des talents.	Focalisation sur les talents ; stratégie RH.
Mesures visant à promouvoir un environnement de travail respectueux et inclusif (formations et ligne d'assistance)	Formations régulières destinées à tous les employés sur la prévention et la gestion des situations de discrimination et de harcèlement ; mise à disposition d'une ligne d'assistance Éthique & Conformité confidentielle ; enquêtes rapides et traitement équitable des cas avérés ; dispositif continu à portée mondiale.	Environnement de travail sûr, respectueux et non discriminatoire, qui soutient l'engagement DEI ainsi que les objectifs de la politique « Raise your Voice », tout en atténuant les risques liés à l'engagement et à l'inclusion.	Ligne d'assistance pour les signalements gérée par des tiers et experts en conformité.	Non-discrimination et non-harcèlement ; Politique « Raise your voice » (dénonciation) ; engagement DEI.

3.1.4. OBJECTIFS LIÉS AUX EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE

Objectifs en matière de santé et de sécurité : (1) amélioration de 30% des principaux KPI de sécurité d'ici 2025 (taux de gravité et de fréquence) par rapport à l'année de référence 2022 et (2) élimination des accidents majeurs d'ici 2025 (par rapport à 2024).

- Soutient l'engagement de TVH en matière de santé et de sécurité ainsi que la Safety Letter of Intent, en instaurant une solide culture de sécurité grâce à un réseau mondial dédié à la sécurité, à des normes minimales de sécurité et à une responsabilité partagée de la sécurité. En 2026, de nouveaux objectifs régionaux seront définis concernant le nombre d'accidents du travail enregistrables.
- **Champ d'application :** opérations propres sur tous les sites et succursales à travers le monde ; réseau de sécurité global avec des responsables SSE dédiés et des structures régionales d'appui.
- **Résultats 2025 :** L'objectif de réduction de 30% de la gravité n'a pas été atteint ; l'objectif de réduction de 30% de la fréquence a été atteint.

- **Actions associées :** les étapes clés de la feuille de route 2025 comprennent la mise en œuvre des Règles vitales de sécurité (EPI, conduite en toute sécurité, ligne de feu, préparation aux situations d'urgence), des audits et évaluations SSE visant à garantir la conformité réglementaire, l'amélioration du système de signalement et d'analyse des accidents, ainsi que le reporting sécurité mensuel à l'échelle mondiale et les analyses de tendances trimestrielles. D'autres actions comprennent des initiatives liées à la vision Sécurité globale, à la campagne associée et au programme « Safety Bee ».
- Supervision assurée par le Comité de pilotage Durabilité et le Conseil d'Administration.
- Cadre SSE fondé sur les principes de la norme ISO 45001 (non certifié).

Formation et développement des compétences : d'ici la fin de l'exercice 2027, TVH s'engage à atteindre une moyenne de 35 heures de formation par ETP pour ses employés

en Belgique et de 25 heures de formation par employé pour toutes les entités dans le Reste du monde ; une approche progressive est mise en place afin d'assurer une croissance équitable. Cet objectif a été introduit en 2025.

3.1.5. CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOYÉS DE L'ENTREPRISE

Les données relatives aux employés sont gérées via la plateforme RH. Ces informations portent sur l'ensemble des travailleurs à l'échelle mondiale et servent au suivi et au reporting des effectifs, du genre, du type de contrat, du taux de rotation et des données démographiques. Au 31 décembre 2025, l'effectif total s'élevait à 5.408 employés. Ce chiffre correspond aux chiffres les plus représentatifs présentés dans les états financiers. Les données sont exprimées en équivalents temps plein (ETP) et correspondent aux chiffres en fin de période. Les effectifs sont également ventilés par genre et par type de contrat.

Genre	2025	2024
Hommes	3.476	3.419
Femmes	1.605	1.555
Autres	0	5
Non déclaré	327	413
Total des employés	5.408	5.392

Pays	2025	2024
Belgique	2.233	2.269
États-Unis	1.090	1.193
Inde	190	147
Australie	111	
Brésil	146	
Canada	70	
Chine	127	
France	194	
Allemagne	53	
Italie	85	
Mexique	89	
Pologne	164	
Afrique du Sud	121	
Espagne	94	
Turquie	159	
Royaume-Uni	146	

Type de contrat / genre	Permanent – 2025	Temporaire – 2025	Heures non garanties - 2025
Hommes	3.463	13	0
Femmes	1.595	10	0
Autres			0
Non déclaré	324	3	0
Total des employés	5.382	26	0

Taux de rotation – 2025	Employés ayant quitté l'entreprise	Effectif moyen des employés	Taux de rotation des employés (%)
Taux de rotation	967	5.386	17,95

3.1.6. NON-SALARIÉS

Les non-salariés sont associés aux impacts, risques et opportunités matériels relatifs aux effectifs de l'entreprise. Le nombre total de non-salariés au sein des effectifs de l'entreprise propre s'élève à 1.665, sur la base de l'effectif au 31 décembre 2025. Les non-salariés comprennent les consultants, les sous-traitants, les intérimaires et les fournisseurs de main-d'œuvre.

3.1.7. MÉTRIQUES DE DIVERSITÉ

Employés de la haute direction par genre ⁽¹⁾ - 2025	Effectifs	Pourcentage (%)
Hommes	50	59,52
Femmes	18	21,43
Autres		
Non déclaré	16	19,05
Total des employés	84	100

(1) Par « haute direction », on entend le groupe de personnes comprenant l'équipe de direction générale, les vice-présidents et les administrateurs, y compris les travailleurs sous contrat. Limiter le reporting aux employés donnerait une représentation inexacte de l'organisation, car en Belgique, les postes de haute direction sont souvent occupés par des professionnels indépendants plutôt que par des employés traditionnels. Par conséquent, l'inclusion des travailleurs sous contrat permet de refléter de manière plus précise et plus complète la répartition des genres au sein des instances dirigeantes.

3.1.8. MÉTRIQUES DE FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

94,6% des employés ont participé à des entretiens formalisés d'évaluation de la performance et de développement de carrière. Le nombre moyen d'heures de formation par employé s'élevait à 23,06 heures.

3.1.9. MÉTRIQUES SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Dans un nombre limité de cas où les données réelles des entités n'étaient pas disponibles, des estimations fondées sur les périodes de reporting précédentes ont été utilisées pour calculer le nombre d'accidents du travail. Nombre de maladies causées ou aggravées par le travail : 0. Jours perdus en raison d'accidents du travail et de maladies professionnelles : 1.741 jours.

Décès – 2025	Effectifs de l'entreprise	Autres travailleurs	À cause d'un problème de santé
Décès liés au travail	0	0	0

Accidents – 2025	Nombre d'accidents du travail enregistrables	Total d'heures travaillées	Taux d'accidents du travail enregistrables
Accidents du travail	54	8.573.322	6,3

3.1.10. CAS DE DISCRIMINATION ET AUTRES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

Montant total des amendes comptabilisées dans les états financiers pour des cas de discrimination et d'autres atteintes aux droits de l'homme : €0. Les données relatives aux incidents sont collectées via la procédure de dénonciation « Raise Your Voice » au niveau mondial et la ligne d'assistance Éthique & Conformité. Le nombre de cas signalés via la procédure de dénonciation est consolidé chaque année et communiqué au Comité d'Audit. Des supports multilingues, des modules d'e-learning et un portail dédié au Code de conduite contribuent à la sensibilisation et facilitent un reporting complet.

3.2. Travailleurs dans la chaîne de valeur

3.2.1. ENGAGEMENT AVEC LES TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR, CANAUX DE REMONTÉE DES PRÉOCCUPATIONS ET MESURES CORRECTIVES

Dans son analyse de matérialité de 2023, TVH a identifié les travailleurs de la chaîne de valeur comme étant un groupe de parties prenantes concerné. Ces parties prenantes ont été consultées afin de recueillir leurs points de vue sur les impacts, risques et opportunités significatifs. Les résultats ont été intégrés dans le plan stratégique Corporate pour orienter la prise de décision et le reporting de durabilité.

La fonction de Gestion des relations fournisseurs (SRM) pilote le développement et la mise en œuvre du programme de durabilité dans la chaîne de valeur ainsi que les dispositifs de gouvernance associés, tels que décrits dans la Charte environnementale 2025, couvrant les partenaires en amont et en aval.

TVH a formalisé en 2024 une Politique d'achats responsables, s'engageant à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, à renforcer la transparence et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement, et à collaborer avec les fournisseurs pour identifier et atténuer les risques sociaux. Une formation à cette politique a été dispensée en 2025 aux employés des achats directs ; 54% des employés concernés à l'échelle mondiale ont suivi le module e-learning. Cette formation sera poursuivie en 2026 afin d'atteindre 100% de couverture.

Le même mécanisme de signalement que celui des employés est accessible aux travailleurs de la chaîne de valeur (ligne d'assistance Éthique & Conformité). Pour plus d'informations, consultez la section « S1-2 : engagement avec les effectifs de l'entreprise, canaux de remontée des préoccupations et mesures correctives ». TVH communique chaque année au Comité d'Audit le nombre de cas signalés via la ligne d'assistance, dans le cadre de son reporting de gouvernance. Les partenaires commerciaux sont tenus de mettre à disposition des canaux équivalents permettant à leurs employés de signaler des préoccupations.

TVH s'engage à examiner les signalements via ses procédures de conformité et à coopérer avec ses partenaires, dans le cadre de la gouvernance des achats durables, pour évaluer, atténuer et traiter les problématiques identifiées.

TVH veille également à prendre en compte les perspectives des travailleurs vulnérables ou marginalisés au sein de la chaîne de valeur. L'analyse de double matérialité a inclus un panel de 17 parties prenantes en 2023 ainsi que 14 entretiens individuels dans les régions Amériques, EMEA et APAC, afin de recueillir des avis sur les conditions de travail, le travail des enfants et le travail forcé. Les engagements de TVH sont alignés sur les principes de l'OIT ; et les politiques de non-discrimination incluent le handicap parmi les caractéristiques protégées, tout en étendant les exigences anti-discrimination aux partenaires commerciaux.

Un responsable global des fournisseurs est désigné afin d'assurer le suivi des relations fournisseurs, et des visites régulières sont réalisées pour vérifier la conformité. Les partenaires commerciaux sont tenus d'accepter les audits et de procéder à des auto-évaluations au regard du Code de conduite. En cas de non-conformité, TVH peut mettre en place des plans de remédiation et proposer des formations et un accompagnement. TVH assure un contrôle et un suivi afin de garantir la mise en œuvre et la pérennité des actions correctives. Des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-conformité, pouvant aller jusqu'à la suspension ou la résiliation de la relation commerciale.

3.2.2. POLITIQUES RELATIVES AUX TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

TVH dispose d'un Code de conduite pour ses partenaires commerciaux. Les politiques suivantes couvrent l'intégralité du périmètre des activités de TVH. Le Conseil d'entreprise a été informé et sensibilisé au lancement de chaque politique avant sa mise en œuvre.

Nom de la politique	Description de la politique	Champ d'application de la politique	Norme liée à la politique	Considération sur la politique	IRO associés
Droits de l'homme et travail forcé (Code de conduite)	Engage TVH et les tiers à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus ; interdit le travail forcé et obligatoire, le travail des enfants et la traite des êtres humains ; fournit des lignes directrices pour identifier les signaux d'alerte et impose le signalement de toute violation présumée à la fonction Compliance de TVH via la ligne d'assistance Éthique & Conformité afin de permettre une diligence renforcée.	Norme mondiale applicable à tous les sites et filiales de TVH depuis 2022. Couvre les tiers tout au long de la chaîne de valeur ; les parties prenantes concernées comprennent les travailleurs de la chaîne de valeur.	OIT : Normes internationales du travail ; Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ; Convention des Nations Unies contre la corruption ; Pacte mondial des Nations Unies ; Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.	Ces deux politiques ont été rédigées par le département Compliance, examinées par des groupes de consultation composés de parties prenantes aux États-Unis et dans la région EMEA, puis approuvées par le VP Assurance et le GMT.	Risques liés aux conditions de travail dans la chaîne de valeur (risques réputationnels et éthiques, coûts ou sanctions liés à des écarts réglementaires ou de diligence).
Code de conduite pour les partenaires commerciaux	Fournit un cadre clair définissant les principes de TVH et les standards globaux attendus de tous les partenaires commerciaux, y compris leurs propres partenaires ; guide les comportements, structure les décisions et contribue au maintien des plus hauts niveaux d'intégrité et d'éthique dans l'ensemble des opérations.	S'applique à tous les partenaires commerciaux dans le monde, indépendamment de leur localisation, de leur taille ou de la nature de leur relation avec TVH.			
Politique d'achats responsables	Traduit l'engagement de TVH à minimiser les impacts environnementaux et sociaux négatifs liés à l'achat de matériaux et de ressources pour les produits et services ; définit des principes directeurs pour des choix responsables contribuant à un avenir plus durable. Publiée sur le site web de TVH	Norme mondiale devant être mise en œuvre par toutes les filiales de TVH ; s'applique aux employés sous contrat avec TVH et régit les relations avec les fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'accent est mis sur la chaîne de valeur en amont ; toute violation observée ou présumée doit être signalée. Parties prenantes concernées : les fournisseurs et leurs travailleurs.		Cette politique a été rédigée par le département Compliance, avec le soutien de l'équipe Durabilité et la participation du département des achats ; elle a ensuite été revue par des groupes de consultation composés de parties prenantes, puis approuvée par le VP Assurance et le GMT.	Conditions de travail au sein de la chaîne de valeur (risques réputationnels et éthiques, coûts ou sanctions liés à des écarts réglementaires ou de diligence) ; risques de corruption, de pots-de-vin, de blanchiment d'argent et de fraude.

3.2.3. ACTIONS ET RESSOURCES LIÉES AUX TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

La politique de TVH en matière de droits de l'homme et de travail forcé fournit aux employés des instructions sur la gestion des risques liés aux droits de l'homme dans la chaîne de valeur, y compris dans les situations où des objectifs commerciaux peuvent entrer en conflit avec la prise en compte de violations.

- La fonction Compliance de TVH renforce l'engagement de la direction, diffuse les politiques et les parcours de formation, mène des campagnes de sensibilisation et de communication, veille à la mise en œuvre des politiques et renforce le devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans l'ensemble de l'organisation.
- Les supérieurs garantissent la conformité en montrant l'exemple, en appliquant la politique dans les opérations quotidiennes et en signalant tout comportement inapproprié via la ligne d'assistance.
- Un programme de conformité exhaustif, comprenant des modules d'e-learning, l'onboarding et un portail dédié au Code de conduite lié au mécanisme de dénonciation, est en cours de déploiement, l'objectif étant de former la majorité des employés de bureau en 2025.

Les employés doivent surveiller les tiers afin d'identifier des signaux d'alerte en matière de droits de l'homme, notamment des menaces d'expulsion ou de mise sur liste noire, l'absence de contrats écrits, **des conditions de travail dangereuses ou inhumaines** ou une rémunération inéquitable, la confiscation de documents d'identité ou de voyage, des conditions de logement dangereuses ou insalubres, ainsi que le recours au travail forcé, à la servitude pour dettes ou à des pratiques de recrutement frauduleuses. TVH suspend toute collaboration avec un tiers présentant ces signaux et ne démontrant pas de progrès mesurables dans leur résolution. En cas de tensions avec les services des achats ou des ventes, la politique impose aux employés de **privilégier la remontée de l'incident et la diligence raisonnable** et de s'abstenir de traiter avec les tiers impliqués, faisant ainsi passer les droits de l'homme avant tout impératif commercial.

Aucun incident relatif aux droits de l'homme concernant les travailleurs de la chaîne de valeur n'a été identifié au cours de la période sous revue.

Action	Description de l'action	Résultat de l'action	Description des ressources	Politiques associées
Déploiement de la politique d'achats responsables et formation achats (2024-2025)	En 2024, un module de formation en ligne a été développé et envoyé à tous les responsables des achats. En 2025, une formation obligatoire a été mise en place, et se poursuivra en 2026, pour tous les employés du service des achats directs chargés de l'approvisionnement en produits destinés à la revente.	Renforcement des pratiques d'achats responsables auprès des fournisseurs afin de garantir le respect des normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme, d'éthique et de transparence ; contribution à la réalisation des objectifs visant à minimiser les impacts sociaux dans l'approvisionnement.	Module de formation en ligne dédié et temps consacré à la formation par les équipes des achats ; aucun budget spécifique communiqué.	Politique d'achats responsables ; Code de conduite.
Formation sur les droits de l'homme et le travail forcé, et politique Raise your Voice	Formation destinée à l'ensemble des employés afin de garantir le signalement des signaux d'alerte. Période : en continu, incluant 2025, via l'onboarding et les formations « tout-en-un ».	Détection précoce, atténuation et prévention du travail forcé, du travail des enfants et d'autres violations des droits du travail dans la chaîne de valeur	Fonction Compliance et plateforme de signalement ; formation et sensibilisation des utilisateurs. Aucun budget spécifique n'a été communiqué.	Politique relative aux droits de l'homme et au travail forcé ; politique Raise your Voice.

3.2.4. OBJECTIFS LIÉS AUX TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Objectif	Relation avec l'objectif	Périmètre de l'objectif	Actions associées
D'ici fin 2026, 100% des employés chargés des achats directs auront été formés à la Politique d'achats responsables.	Mise en œuvre de la Politique d'achats responsables de TVH (introduite en 2024) afin de garantir que les pratiques d'achats respectent les droits de l'homme et les normes éthiques, et soutiennent des achats socialement responsables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.	Opérations propres : les employés du service des achats directs chargés de l'approvisionnement en produits destinés à la revente.	Diffusion de la Politique d'achats responsables auprès des responsables des achats en 2024 ; élaboration d'un module de formation en ligne dédié en 2024 ; mise en place d'une formation obligatoire pour tous les employés chargés des achats directs en 2025, avec un taux de participation de 54% en 2025.

3.3. Consommateurs et utilisateurs finaux

3.3.1. ENGAGEMENT AVEC LES CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX, CANAUX DE REMONTÉE DES PRÉOCCUPATIONS OU DES BESOINS, ET MESURES CORRECTIVES

TVH réalise chaque année des enquêtes « Voice of the Customer » et un « Prospects Brand Awareness Tracker » ; elle mène également des études ponctuelles auprès des clients, notamment sur le reconditionnement et la durabilité, afin de recueillir les préoccupations et les besoins des clients. L'entreprise suit son Net Promoter Score (NPS) afin d'évaluer la fidélité et l'expérience client. TVH maintient une approche centrée sur le client et communique en interne, ainsi qu'à D'Ieteren Group, des données consolidées de retour client.

- L'analyse de double matérialité menée en 2023 a inclus les clients via une enquête dédiée (239 réponses), et les a identifiés comme parties prenantes concernées afin d'intégrer les priorités des utilisateurs finaux. Il est prévu de répéter cette analyse tous les trois ans, la prochaine étant prévue pour 2026.
- La thématique de santé et de sécurité des utilisateurs finaux est considérée comme un impact et un risque matériels ; soutenue par un programme d'agrément des fournisseurs, des processus stricts de contrôle qualité, un support technique spécialisé et des formations clients via la TVH University en 2025, afin de favoriser l'engagement technique et de renforcer les compétences des utilisateurs finaux.

Inclusion et impact : Groupes vulnérables et sécurité dans la chaîne de valeur

TVH met en œuvre des mesures proactives pour comprendre les perspectives des consommateurs et utilisateurs finaux vulnérables ou marginalisés, en étant consciente que ces groupes peuvent être exposés à des risques accrus en matière d'accessibilité et de sécurité des produits. TVH reconnaît que la défaillance de pièces mécaniques - telles que les systèmes de freinage ou les composants hydrauliques - peut entraîner des accidents graves ou donner lieu à des actions en justice. Pour les opérateurs vulnérables ou ceux qui travaillent dans des environnements à haut risque, la fiabilité d'une pièce TVH est une exigence de sécurité fondamentale.

Mécanismes de signalement et retour des parties prenantes

TVH maintient un dispositif de signalement structuré centré sur la ligne d'assistance Éthique & Conformité. Accessible à toutes les parties prenantes externes— y compris les clients — ce canal permet de signaler des préoccupations relatives à la protection des consommateurs, à la confidentialité des données ou aux violations des droits de l'homme. Le portail est accessible en ligne ou via un centre d'appels disponible 24h/24 et 7j/7.

3.3.2. ACTIONS ET RESSOURCES LIÉES AUX CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

Gestion des risques et sécurité des produits

TVH identifie la santé et la sécurité comme un impact matériel à la fois dans sa chaîne de valeur amont et aval. Les pièces défectueuses ne représentent pas uniquement un risque commercial, mais également un risque de sécurité pouvant entraîner des accidents ou des actions en justice. Pour atténuer ce risque :

- **1. Tests de résistance et contrôle qualité** : TVH adopte une approche mesurée mais vigilante pour protéger la santé et la sécurité des utilisateurs finaux, en particulier pour les composants à haut risque tels que les systèmes hydrauliques et les composants électroniques critiques, dont la défaillance pourrait provoquer des accidents graves voire mortels. Consciente de cette responsabilité, l'entreprise procède à des contrôles qualité rigoureux sur la majorité des pièces, en utilisant des équipements spécialisés pour réaliser des tests de résistance physique afin de vérifier que chaque composant est capable de supporter des contraintes opérationnelles élevées. En accordant la priorité à ces dispositifs techniques de protection et en intégrant les résultats obtenus dans son cadre de Conformité produits & achats, TVH veille à ce que son vaste stock mondial respecte les normes de sécurité élevées nécessaires pour protéger les techniciens et les opérateurs qui dépendent quotidiennement de ses pièces.
- **2. Conformité réglementaire** : L'équipe Conformité produits & achats de TVH utilise la plateforme Assent pour assurer le suivi des normes internationales et garantir la conformité des produits aux exigences suivantes :
 - **REACH et RoHS** : Restriction des substances dangereuses.
 - **Prop65 et TSCA** : Conformité aux exigences strictes en matière de sécurité chimique pour les marchés internationaux.

Aucun incident lié aux droits de l'homme concernant les consommateurs et les utilisateurs finaux n'a été identifié au cours de la période sous revue.



Action	Description de l'action	Résultat de l'action	Ressources	Politiques associées
Programme de contrôle qualité des produits et d'agrément des fournisseurs	Processus continu de contrôle qualité strict et programme complet d'agrément des fournisseurs afin de garantir des pièces de haute qualité pour les clients ; s'applique à toutes les opérations et marques de TVH à l'échelle mondiale ; amélioration continue en 2025 et au-delà.	Réduction du risque de pièces défectueuses et des accidents/poursuites judiciaires associées pour les utilisateurs finaux, amélioration de la sécurité et de la satisfaction des clients ; soutien à la gestion du risque matériel lié à la santé et la sécurité des utilisateurs finaux.	Personnel chargé de l'assurance qualité, systèmes de test et processus d'évaluation des fournisseurs ; conditions de mise en œuvre non précisées.	Stratégie centrée sur le client ; gestion des risques pour la santé et la sécurité des utilisateurs finaux (IRO matériels).
Formation des clients via la TVH University	Formations proposées aux clients et aux employés de TVH via la TVH University sur l'électronique, l'hydraulique, etc. ; plus de 1.500 heures dispensées en 2024 ; poursuite des formations en 2025.	Amélioration de l'utilisation et de la maintenance sûres et efficaces des équipements et pièces par les clients et les utilisateurs finaux, réduction des incidents liés à une mauvaise utilisation, amélioration de la satisfaction	Développement de contenus de formation, formateurs et plateformes de diffusion.	Santé et sécurité des utilisateurs finaux ; accent sur la satisfaction des clients.
Enquêtes « Voice of the Customer » et études auprès des clients	Enquêtes « Voice of the Customer », suivi de la notoriété de la marque et études ponctuelles permettant d'intégrer les retours clients dans les produits et services ; activité continue en 2025.	Identification et prise en compte des priorités des clients (santé et sécurité, matériaux/circularité, emballage), amélioration de la qualité des produits et de la fiabilité du service, renforcement de la sécurité des utilisateurs finaux ; augmentation de la satisfaction et de l'engagement	Outils d'enquête, équipes chargées de l'analyse des données et de l'interprétation des comportements des clients ; conditions de mise en œuvre non précisées.	Stratégie centrée sur le client ; approche d'engagement des parties prenantes.
Emballages durables pour une livraison en toute sécurité et une meilleure expérience client	TVH poursuit modestement ses efforts en matière d'emballages durables tout en maintenant une exigence stricte sur l'intégrité des produits et la sécurité des utilisateurs finaux. Consciente qu'une pièce endommagée peut présenter un risque direct pour l'opérateur, l'entreprise veille à ce qu'il n'y ait aucun risque de détérioration pendant le transport. Chaque matériau écoresponsable est rigoureusement évalué afin d'assurer que même les composants les plus sensibles, tels que les composants hydrauliques et électroniques, arrivent en parfait état, conciliant ainsi les objectifs environnementaux et les exigences de fiabilité technique.	Maintien d'une livraison en toute sécurité de pièces de haute qualité tout en réduisant l'empreinte environnementale et en tenant compte des retours des clients concernant les emballages ; contribution à l'expérience client et à la réalisation des objectifs environnementaux.	Approvisionnement en matériaux certifiés (préférence pour des partenaires certifiés FSC), machines d'emballage et ajustements opérationnels.	Actions en faveur de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire ; prise en compte des retours des clients.

3.3.3. OBJECTIFS LIÉS AUX CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX

Aucun objectif lié aux consommateurs et utilisateurs finaux n'a été défini pour la période sous revue.

4. Gouvernance

4.1. Conduite des affaires

4.1.1. POLITIQUES EN MATIÈRE DE CONDUITE DES AFFAIRES

Des politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin ont été mises en place. Des politiques de protection des lanceurs d'alerte sont également en vigueur. Toutes les politiques s'appliquent à l'ensemble des parties engagées par TVH et constituent une norme mondiale avec des règles minimales sur tous les sites et dans toutes les filiales de TVH.

Nom de la politique	Description de la politique	IRO associés
Code de conduite TVH	Définit les attentes en matière de comportement éthique et regroupe des thématiques clés au sein de différentes politiques : lutte contre la corruption et les pots-de-vin, cadeaux et marques d'hospitalité, parrainages et dons, conflits d'intérêts, non-discrimination et non-harcèlement, prévention du vol et de la fraude au sein de l'entreprise, droits de l'homme et travail forcé, commerce international, et Raise Your Voice. Parmi les objectifs figurent la promotion d'une conduite éthique, la création d'un environnement de travail sûr et inclusif, la mise en place d'une protection juridique, le renforcement de l'intégrité des employés et le soutien à une croissance durable. Les employés, managers et administrateurs doivent comprendre et respecter le Code de conduite ; le Conseil d'Administration approuve les dérogations et procède à une révision périodique du Code de conduite.	Risques juridiques, réglementaires et réputationnels liés à des comportements non éthiques ; opportunité de développer une culture éthique solide.
Lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Politique de tolérance zéro définissant la corruption et les pots-de-vin, interdisant tout avantage indu direct et indirect (y compris via des intermédiaires ou des proches) et décrivant les risques juridiques et extraterritoriaux. Met l'accent sur des procédures et des formations visant à prévenir la corruption, à protéger la réputation de TVH et à garantir le respect des lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Aucun changement n'a été signalé au cours de la période. Cette politique est conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) ; aux lignes directrices de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption ; aux orientations du gouvernement britannique en matière de lutte contre la corruption ; aux lignes directrices FCPA du Department of Justice des États-Unis (DoJ) ; au GRECO du Conseil de l'Europe et à la Convention interaméricaine contre la corruption.	Risques liés à la corruption et aux pots-de-vin ; exposition à des risques juridiques et extraterritoriaux ; atteinte à la réputation ; responsabilité de corruption de tiers.
Cadeaux et marques d'hospitalité	Établit des principes et des règles pour l'octroi et la réception de cadeaux, d'avantages et de marques d'hospitalité afin de garantir une conduite éthique des affaires et la conformité légale dans les interactions avec des parties externes ou des tiers. Approbation écrite préalable requise pour offrir des marques d'hospitalité ; en cas de doute, déclaration obligatoire au service Compliance via le portail ; toute marque d'hospitalité inappropriée doit être refusée ou signalée. Aucun changement n'a été signalé au cours de la période. Couvre uniquement les interactions avec des parties externes et des tiers.	Risque d'influence indue et de conflits dans les relations avec les fournisseurs et les clients et dans les interactions avec le secteur public ; risque de corruption via des cadeaux ou des marques d'hospitalité excessifs.
Conflits d'intérêts	Définit les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus ; impose leur évitement ou leur signalement en temps opportun ; définit les rôles des employés et des responsables hiérarchiques ; établit des liens avec des thématiques connexes (cadeaux/marques d'hospitalité, questions financières). Aucun changement n'a été signalé au cours de la période.	Risque de décisions biaisées, de favoritisme envers certains fournisseurs, de népotisme et de problèmes juridiques ou réglementaires connexes ; risque réputationnel.
Raise Your Voice - Dispositif de dénonciation	Politique de dénonciation mettant à disposition des canaux sécurisés, confidentiels et, le cas échéant, anonymes pour signaler des faits ou demander conseil. Mise en place d'un mécanisme intégré au processus d'onboarding et de formation, et actions de sensibilisation étendues à toutes les entités. Supervision assurée par le Comité d'Audit via la communication annuelle du nombre de signalements.	Risque de comportement inapproprié non signalé, de représailles, d'atteintes à la protection des données et à la confidentialité ; opportunité de renforcer la transparence et la culture de conformité.
Commerce international : Importations/ exportations, sanctions et anti-boycott	Engagement à respecter les lois relatives au commerce international, les contrôles à l'importation et à l'exportation, les régimes de sanctions et les règles anti-boycott ; vise à réduire les risques d'embargo, à préserver les licences requises et à maintenir le statut d'opérateur économique agréé (AEO) ainsi que l'adhésion au programme C-TPAT ; prévoit une remontée des cas sensibles vers la fonction Compliance de TVH ; fait le lien avec la politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Aucun changement n'a été signalé au cours de la période.	Risques de non-conformité commerciale, notamment des violations de sanctions ou d'embargos et infractions aux règles anti-boycott ; risques pesant sur les licences et le statut d'opérateur de confiance ; risque réputationnel.
Parrainages et dons	Définit des principes régissant la gestion éthique des dons, des contributions caritatives et des parrainages, conformément au Code ; distingue les contributions appropriées de celles qui ne le sont pas ; veille à ce qu'elles ne soient pas utilisées pour faciliter la corruption ; impose un devoir de diligence et une vigilance particulière face aux risques de blanchiment d'argent et	Risques d'influence politique indue, d'utilisation abusive des dons ou des parrainages à des fins de corruption ou de

Nom de la politique	Description de la politique	IRO associés
	de financement du terrorisme. En règle générale, TVH ne fait pas de dons à des organisations politiques ou religieuses, sauf dans le cadre de projets significatifs bénéficiant à la collectivité. Établit les procédures requises et fournit des modèles de contrat type. Aucun changement n'a été signalé au cours de la période.	contournement des contrôles ; risques liés à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; risque réputationnel.
Prévention du vol et de la fraude en entreprise	Vise à protéger les biens, les actifs et les ressources de l'entreprise, à garantir l'exactitude des enregistrements, à empêcher toute consultation, utilisation ou divulgation non autorisées d'informations sensibles, à promouvoir la transparence et la responsabilité et à soutenir le respect des lois, notamment en matière de lutte contre la corruption. Politiques connexes : lutte contre la corruption et les pots-de-vin, conflits d'intérêts.	Risques de détournement ou de vol d'actifs, de fraude et de fuite de données ; intégrité de l'information financière ; risques de conformité et de réputation.
Politique de confidentialité	TVH traite des données à caractère personnel afin de fournir, d'améliorer et de développer ses services, à des fins de marketing (communications ciblées, promotions et offres) ainsi que pour informer des tiers. La politique vise à assurer la conformité aux exigences légales et à détecter toute utilisation préjudiciable ou illicite de son site internet, de ses boutiques en ligne, de ses canaux de réseaux sociaux ou d'autres canaux de communication. Elle porte sur le traitement et le partage des données à caractère personnel par TVH et certains partenaires sélectionnés. S'applique aux utilisateurs du site internet, des boutiques en ligne, des canaux de réseaux sociaux et d'autres canaux de communication de TVH dans le monde entier.	Gestion de la sécurité de l'information et des données.
Commerce international	TVH garantit la conformité grâce à une classification rigoureuse des produits, à la collecte de données et au respect des normes légales et sectorielles en matière de stockage. Les opérations mondiales comprennent un filtrage obligatoire des parties et un alignement sur les régimes de sanctions de l'UE et des États-Unis. La politique traite des risques liés aux tiers — notamment le travail forcé, l'esclavage et l'impact environnemental — afin d'atténuer le risque réputationnel. Ce cadre s'applique à toutes les transactions mondiales impliquant des fournisseurs en amont, des clients en aval et des prestataires de services (par exemple, des partenaires financiers et logistiques).	Corruption et pots-de-vin, blanchiment d'argent et fraude.
Politique d'utilisation acceptable	Fournit des directives pour une utilisation responsable et sécurisée de tous les actifs relevant du domaine numérique de TVH. Elle vise à protéger TVH, ses employés et ses partenaires contre toute action inappropriée ou préjudiciable de la part d'individus, que ce soit de manière intentionnelle ou non. Toute personne ayant accès au domaine numérique de TVH ou l'utilisant de quelque manière que ce soit.	Gestion de la sécurité de l'information et des données.

Les postes et fonctions les plus exposés à la corruption ou aux pots-de-vin incluent : équipes commerciales et de réponse aux appels d'offres, qui sont exposées à des risques lors de la conclusion de contrats ou de la participation à des appels d'offres, y compris à l'étranger, notamment lorsqu'elles subissent des pressions pour offrir des incitations financières ou faire appel à l'entreprise d'un proche d'un client afin de décrocher des marchés ; le personnel des douanes et de la logistique, qui est confronté à des risques lorsque les expéditions sont retardées et que des paiements de facilitation sont sollicités pour accélérer les contrôles ou la libération des marchandises ; et les fonctions finance et fiscalité, qui sont exposées lorsque des autorités publiques exigent des frais de service pour traiter des paiements ou des remboursements. Les services achats et les coordinateurs de voyages peuvent recevoir des cadeaux, des avantages ou des marques d'hospitalité de la part de fournisseurs, ce qui peut créer des risques d'influence induite si ces pratiques visent à influencer des décisions commerciales. Les employés qui interagissent avec des agents publics pour obtenir des permis, des services d'utilité publique ou des mesures réglementaires doivent s'abstenir d'offrir un avantage de valeur ou une incitation pouvant être assimilée à un pot-de-vin. Les fonctions qui supervisent des consultants ou des agents présentent un risque en raison d'une éventuelle responsabilité liée aux actes de corruption de tiers si ces intermédiaires versent des pots-de-vin afin d'obtenir ou de conserver des contrats pour TVH. Il est recommandé aux employés qui se rendent dans des pays à haut risque de consulter au préalable le service Compliance, compte tenu du niveau accru de risque de corruption lié aux pratiques locales et aux interactions avec les fonctionnaires publics.

4.1.2. ACTIONS LIÉES À LA CONDUITE DES AFFAIRES

TVH applique une politique de tolérance zéro en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin ainsi que de prévention du vol et de la fraude en entreprise, qui s'applique à l'ensemble des employés et des sous-traitants, interdit les pots-de-vin et les paiements de facilitation, gère les risques liés aux tiers et aux lois extraterritoriales, et impose de consulter le service Compliance.

- Les responsables hiérarchiques sont chargés de veiller au respect des règles dans leur domaine de compétence, d'orienter les employés sur les questions relatives à la corruption, aux cadeaux et aux paiements de facilitation, et de connaître le processus de remontée d'informations vers le service Compliance de TVH.
- Des formations sont dispensées sous forme d'e-learning et de sessions en présentiel sur les thématiques du Code de conduite ; elles sont intégrées au parcours d'onboarding global et soutenues par un portail dédié au Code de conduite.
- Les employés doivent signaler à leur supérieur ou au service Compliance toute situation potentielle de corruption, toute demande de paiement de facilitation, ainsi que toute question relative aux cadeaux ou marques d'hospitalité, notamment via la ligne d'assistance Éthique & Conformité. Tout manquement peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.
- Les paiements de facilitation effectués en situation d'urgence liée à la santé, à la sécurité ou à la liberté doivent être signalés sans délai au service Compliance et peuvent, si la menace est objectivement établie, ne pas donner lieu à des mesures disciplinaires.

La gestion des relations fournisseurs (SRM) pilote le développement et la mise en œuvre du programme de durabilité de l'entreprise dans la chaîne de valeur. Les relations avec les fournisseurs sont gérées via les personnes de contact acheteurs et fournisseurs globaux, une équipe chargée de la conformité des produits et des achats, ainsi qu'une équipe de gestion des contrats. TVH utilise la plateforme Assent pour collecter des informations de conformité auprès des fournisseurs concernant REACH, RoHS, Prop65 et TSCA.

Action	Description de l'action	Résultat de l'action	Description des ressources	Politiques associées
Code of Conduct Cup	Un défi mondial organisé sous la forme d'un quiz dans lequel différents pays s'affrontent autour de questions relatives au Code de conduite.	Renforcement de l'intégrité et de la conformité légale, et mise en place d'un environnement de travail sûr et inclusif ; mise en avant du Code de conduite auprès de l'ensemble des employés, qu'ils occupent un poste administratif ou opérationnel ; génération d'analyses fondées sur des données mettant en évidence les thématiques nécessitant une attention particulière ; le CEO a activement soutenu cette initiative et le nom du lauréat a été annoncé via un vlog d'entreprise.	Ressources Compliance, Finance et L&D pour la communication et la formation	Code de conduite de TVH (et toutes les politiques associées).
Formations de remise à niveau sur le Code de conduite	Sur la base des enseignements tirés du « Code of Conduct Cup » ainsi que des cas et questions soumis au cours de l'exercice écoulé, TVH a relancé deux campagnes existantes relatives au Code de conduite : Conflits d'intérêts, cadeaux et marques d'hospitalité.	Réinscription de tous les employés administratifs aux deux formations, afin de renforcer la sensibilisation et de maintenir ces thématiques au premier plan.	Ressources Compliance pour la mise en place des formations en ligne et en présentiel.	Politique relative aux conflits d'intérêts ; Politique relative aux cadeaux et marques d'hospitalité.
Code de conduite Onboarding	Chaque nouvel employé administratif chez TVH est inscrit au programme du Code de conduite et dispose d'un délai de trois mois pour suivre tous les modules de formation.	Veille à ce que tous les nouveaux employés administratifs soient formellement mis au courant des normes éthiques et des exigences réglementaires de TVH au cours des 90 premiers jours de présence dans l'entreprise.	Ressources Compliance pour la mise en place des formations en ligne et en présentiel.	Code de conduite de TVH (et toutes les politiques associées).
Cybersécurité et politique d'utilisation acceptable des canaux numériques	Application de la politique d'utilisation acceptable à compter du 1er janvier 2025, incluant des mots de passe robustes, l'authentification à deux facteurs, l'accès et le partage sécurisés des données, le signalement des incidents et la protection des appareils, afin de protéger les données de l'entreprise et les données personnelles.	Réduction du risque de violations de données et protection des données à caractère personnel des clients traitées via le domaine numérique de TVH et l'e-commerce, afin de favoriser la confiance et la sécurité dans les interactions avec les clients.	Fonction de cybersécurité, outils d'authentification, licences de gestionnaires de mots de passe et formations ; les conditions de mise en œuvre ne sont pas précisées.	Pratiques en matière de sécurité de l'information et de protection des données ; référence au Code de conduite dans les orientations politiques.

4.1.3. OBJECTIFS RELATIFS À LA CONDUITE DES AFFAIRES

Aucun objectif mesurable orienté sur les résultats n'a été défini en matière de conduite des affaires. Toutefois, l'efficacité des politiques et des actions fait l'objet d'un suivi.

- Le nombre de cas de dénonciation est communiqué chaque année au Comité d'Audit.
- L'efficacité des politiques de lutte contre la corruption est évaluée à l'aide du KPI « nombre de condamnations » pour infractions aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vin.

4.1.4. MÉTRIQUES RELATIVES À LA CORRUPTION OU AUX POTS-DE-VIN

Métrique – 2025	Valeur
Nombre de condamnations pour infractions aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0
Nombre de sanctions pour infractions aux lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	0
Montant total des amendes infligées à la suite de condamnations et de sanctions	€0

5. Index

PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS ET DES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Périmètre et couverture

L'analyse de double matérialité (DMA) de 2023 portait sur les régions Amériques, EMEA et APAC. Les IRO sont identifiés dans les opérations propres, les activités de la chaîne de valeur en amont et en aval. La première analyse de double matérialité a été réalisée en 2023 et a fait l'objet d'une préassurance en 2025. Le processus d'évaluation ne s'appuie pas sur une procédure formelle de diligence raisonnable en matière de durabilité.

Méthodologie et données d'entrée

TVH a appliqué un processus de double matérialité aligné sur les normes GRI 2021, la version de projet de l'ESRS 1 et les normes SASB. Les contributions des parties prenantes ont été obtenues via des enquêtes clients, des entretiens, des canaux d'engagement des employés et des interactions avec les fournisseurs, avec l'appui du GMT et d'experts en la matière. Les impacts ont été associés aux parties prenantes concernées et évalués conjointement avec les risques et opportunités financiers, selon leur probabilité et leur horizon temporel. Les risques et opportunités climatiques ont été évalués à l'aide du scénario SSP1-2.6 du GIEC et du scénario « Net zéro pour les risques de transition » de l'AIE (à l'horizon 2030), et du scénario SSP5-8.5 du GIEC (à l'horizon 2040) pour les risques physiques, en se concentrant sur les scénarios les plus défavorables et en évaluant leur probabilité et leur impact financier.

Prise de décision et seuils

Les sujets ont été classés par ordre de priorité à l'aide d'échelles quantitatives : Critique > 80-100, Significatif > 65 et < 80, Important > 50 et < 65, Informatif > 35 et < 50, Minime < 35. Des sessions de définition des seuils ont été organisées par le GMT en septembre 2023 sur la base des résultats de l'analyse de double matérialité et de recommandations externes, avec validation finale par le Conseil d'Administration. Ces résultats sont intégrés au plan stratégique FORWARD28 afin d'orienter les décisions et l'allocation des ressources. Le Global Management Team a organisé une réunion hors site afin d'examiner la chaîne de valeur et les IRO. Une proposition élaborée par le CEO, le CFO et le CSSO a cartographié les sujets de double matérialité par rapport aux axes ESRS et a été validée lors d'une session de suivi du GMT. Au T3 2023, le « Directors Summit » a présenté les sujets retenus à environ 70 dirigeants afin de recueillir leur feedback, et le Conseil d'Administration a examiné et validé les priorités proposées en matière de durabilité au cours du même trimestre.

Évaluation de la gravité et de la probabilité

La gravité des impacts négatifs réels est évaluée sur la base de leur ampleur, de leur portée et de leur caractère irréversible. Les impacts négatifs potentiels sont évalués en fonction de leur gravité et de leur probabilité d'occurrence. En ce qui concerne les impacts potentiels en matière de droits de l'homme, la gravité prévaut sur la probabilité. Les impacts positifs sont évalués en fonction de leur importance, en tenant compte de leur ampleur et de leur portée, et, pour les impacts positifs potentiels, également selon leur probabilité. L'évaluation couvre les activités en amont et en aval et tient compte des avis des parties prenantes. Les impacts sont hiérarchisés en fonction de leur importance et de la priorité accordée par les parties prenantes.

Intégration des actions de prévention, d'atténuation et de remédiation

Les résultats de la DMA 2023 sont intégrés au plan stratégique de l'entreprise et orientent le contenu ainsi que les priorités du rapport de durabilité.

Après la nouvelle DMA prévue en 2026, les impacts et opportunités matériels qui auront été identifiés seront intégrés au nouveau plan stratégique de l'entreprise et au cadre annuel de planification opérationnelle. L'adaptation aux risques physiques et de transition liés au climat doit être intégrée comme critère dans les décisions stratégiques et les opérations quotidiennes. TVH entend également appliquer une hiérarchie des mesures d'atténuation afin d'éviter les impacts négatifs, et de minimiser ou compenser ceux qui ne peuvent être évités.

Les mesures existantes et prévues comprennent :

- Amélioration des installations, optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments et intégration de dispositifs économes en énergie dans les nouvelles infrastructures ;
- Électrification de la flotte de l'entreprise, développement de la production et du stockage d'énergie renouvelable sur site et recours à des contrats d'électricité verte ;
- Utilisation du coût de l'électricité verte comme scénario de base dans les décisions d'investissement et l'allocation des certificats de garantie d'origine aux centres de coûts concernés ;
- Engagement de la chaîne de valeur par le biais d'un programme de durabilité visant à améliorer la performance ESG en amont et en aval ;
- Respect de la législation environnementale et anticipation de durcissements réglementaires dans les différentes juridictions ;
- Engagement à compenser les impacts inévitables.

Domaines de risque accru liés aux activités, aux relations d'affaires et aux zones géographiques

Un processus d'évaluation de tiers permet de gérer des risques tels que le travail forcé et la pollution environnementale dans la chaîne d'approvisionnement. Les signaux d'alerte, comme la présence dans des pays présentant un risque élevé de corruption ou d'esclavage ou des informations incomplètes sur les partenaires, sont remontés vers le service Compliance. Sur la base de la DMA 2023, il a été conclu que TVH n'est pas exposée, via ses opérations propres ou sa chaîne de valeur, à des impacts négatifs matériels liés au travail forcé ou obligatoire ou au travail des enfants.

Consultation des parties prenantes et des experts

TVH a engagé un dialogue avec les parties prenantes concernées et des experts externes dans le cadre du processus de double matérialité 2023. Une enquête de matérialité a permis de recueillir les contributions de 239 clients, 220 employés et 17 fournisseurs sur 17 sujets ESG. Un panel organisé en 2023 a réuni 17 parties prenantes, parmi lesquelles des syndicats, des ONG environnementales, des experts, des fournisseurs, des clients, des partenaires stratégiques, une entreprise de gestion des déchets et une autorité publique. Quatorze entretiens sont venus compléter le panel, couvrant des fournisseurs clés en Asie et en Europe de l'Est, des clients importants, des employés dans la région APAC, les Amériques et en Europe, des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'un expert en reconditionnement. Les parties prenantes ont identifié comme sujets prioritaires : l'empreinte carbone, les matériaux et l'économie circulaire, les emballages, la pollution de l'air, la santé et la sécurité, le bien-être, l'éducation et le renforcement des compétences, les conditions de travail dans la chaîne de valeur, la sécurité des produits, l'attraction et la rétention des talents, ainsi que la diversité et l'inclusion. Ces contributions ont été utilisées pour hiérarchiser les IRO et définir les seuils de matérialité.